

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

VILLE DE  
**FOND**DETTES  
AU COEUR DU VAL DE LOIRE



# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 février 2016

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 février 2016

-----

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 février 2016

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 28

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de conseillers présents à compter de la question n° 1 : 29

Nombre de pouvoirs à compter de la question n° 1 : 3

L'an deux mille quinze, le vingt cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA.

**Étaient présents :** Cédric de OLIVEIRA, Catherine PARDILLOS, Jean-Paul LAUNAY, Nathalie LECLERCQ à partir de la question n°1, François PILLOT, Dominique SARDOU, Hervé CHAPUIS, Mathilde COLLIN, Sylvain DEBEURE, Philippe BOURLIER, Jean-Maurice GUEIT, Michel PASQUIER, Nicole BELLANGER, Virginie AUBRIOT-VERRYDEN, Christophe GARNIER, Anne JUILLET, David BRAULT, Benoît SAVARY, Maryline ZUCARO, Laétitia DAVID, Anne MONNEAU, Agnès GALLIER, Camille LECUIT, Philippe LACROIX, Philippe DUBOIS, Yanne BENOIST, Ilizette SA, Christine RENIER, Joël AGEORGES.

**Représentés par pouvoir :** Nathalie LECLERCQ a donné pouvoir à Philippe BOURLIER, Martine ABOT a donné pouvoir à Nicole BELLANGER, Bruno MARTEL a donné pouvoir à Hervé CHAPUIS, Gérard GARRIDO a donné pouvoir à Christine RENIER.

**Absent excusé :** Yves PARINGAUX

**Secrétaires de séance :** François PILLOT et Ilizette SA

**Session ordinaire**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2016

### SOMMAIRE

Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal	<b>7</b>
1. Débat sur le rapport des orientations budgétaires 2016	<b>10</b>
1B. Demande de subvention dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public local	<b>23</b>
2. Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales d'Indre-et-Loire pour la mise en place d'un service de restauration en liaison froide à "La Dorlotine" structure multi-accueil de la petite enfance	<b>24</b>
3. Avenant n°1 au lot 5 - maçonnerie - du marché de travaux pour l'extension du cimetière et l'aménagement du jardin paysager	<b>26</b>
4. Attribution des marchés de travaux pour la construction des vestiaires du stade du Moulin-à-Vent	<b>27</b>
5. Attribution des marchés de travaux pour la construction du Centre Technique Municipal	<b>29</b>
6. Tranfert au Conseil Départemental d'Indre-et-Loire des portions de l'ancienne voie communale 306, constitutives du boulevard périphérique Nord-Ouest (RD 37) au titre de régularisation foncière	<b>31</b>
7. Déclassement et cession au Conseil Départemental d'Indre-et-Loire des emprises de l'ancienne voie communale 306 au lieu-dit Charcenay au titre de régularisation foncière dans le cadre de la réalisation du boulevard périphérique Nord-Ouest	<b>32</b>
8. Acquisition de la parcelle ZX n°977 pour alignement rue des Chevalleries	<b>33</b>
9. Transfert dans le domaine communal des équipements communs du lotissement "Le Crucifix Vert" et classement dans le domaine public	<b>34</b>
10. Dénomination d'une voie en impasse située rue des Hautes Roches	<b>35</b>
11. Engagement de principe auprès du Syndicat d'Energie d'Indre-et-Loire pour l'effacement des réseaux de télécommunications rue du Clos Poulet entre le carrefour de l'avenue du Général de Gaulle et la rue des Maisons Rouges	<b>37</b>
12. Avis sur l'avant-projet du Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Val de Tours -Val de Luynes	<b>38</b>
13. Modification du tableau des effectifs du personnel communal	<b>45</b>
14. Actualisation des dispositions relatives à la rémunération des médecins chargés de la consultation des nourrissons dans les structures municipales multi-accueil de la petite enfance	<b>46</b>

## CONVOCAATION

Direction de la Citoyenneté, du suivi juridique et des marchés  
publics

Fondettes, le 17 février 2016

Dossier suivi par Dominique HAUDIQUET  
Responsable du service du conseil municipal  
☎ 02 47 88 11 02 – Fax : 02 47 42 29 82  
Courriel : conseilmunicipal@fondettes.fr

**Objet** : Convocation au Conseil municipal du 29 mars 2016

**Pièce(s) jointe(s)** : 1 note explicative de synthèse (L.2121-12 CGCT) - Rapport sur les orientations budgétaires -  
Estimation du service des Domaines pour les questions 6 et 7

Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de Fondettes,  
**le 25 février 2016 à 20 heures, salle du conseil municipal** et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Ordre du jour :

- Désignation des secrétaires de séance
- Adoption du procès verbal de séance du 25 novembre 2015
- Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

### ↳ **FINANCES LOCALES**

1. Débat sur le rapport des orientations budgétaires 2016
2. Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales d'Indre-et-Loire pour la mise en place d'un service de restauration en liaison froide à "La Dorlotine" structure multi-accueil de la petite enfance

### ↳ **COMMANDE PUBLIQUE**

3. Avenant n°1 au lot 5 - maçonnerie - du marché de travaux pour l'extension du cimetière et l'aménagement du jardin paysager
4. Attribution des marchés de travaux pour la construction des vestiaires du stade du Moulin-à-Vent
5. Attribution des marchés de travaux pour la construction du Centre Technique Municipal

### ↳ **DOMAINE ET PATRIMOINE**

6. Tranfert au Conseil Départemental d'Indre-et-Loire des portions de l'ancienne voie communale 306, constitutives du boulevard périphérique Nord-Ouest (RD 37) au titre de régularisation foncière

7. Déclassement et cession au Conseil Départemental d'Indre-et-Loire des emprises de l'ancienne voie communale 306 au lieu-dit Charcenay au titre de régularisation foncière dans le cadre de la réalisation du boulevard périphérique Nord-Ouest

8. Acquisition de la parcelle ZX n°977 pour alignement rue des Chevalleries

9. Transfert dans le domaine communal des équipements communs du lotissement "Le Crucifix Vert" et classement dans le domaine public

#### ↳ **VOIRIE**

10. Dénomination d'une voie en impasse située rue des Hautes Roches

11. Engagement de principe auprès du Syndicat d'Energie d'Indre-et-Loire pour l'effacement des réseaux de télécommunications rue du Clos Poulet entre le carrefour de l'avenue du Général de Gaulle et la rue des Maisons Rouges

#### ↳ **URBANISME**

12. Avis sur l'avant-projet du Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Val de Tours -Val de Luynes

#### ↳ **FONCTION PUBLIQUE**

13. Modification du tableau des effectifs du personnel communal

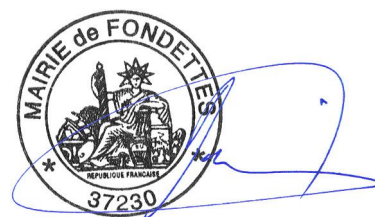
#### ↳ **ENFANCE**

14. Actualisation des dispositions relatives à la rémunération des médecins chargés de la consultation des nourrissons dans les structures municipales multi-accueil de la petite enfance

- Questions diverses

Je vous prie d'agréer, Cher Collègue, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Maire de Fondettes,**



**Cédric de OLIVEIRA**

**Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00.**

**Cédric de Oliveira** : Chers collègues, avant de débiter cette séance du conseil municipal, comme vous le savez, Jean Yves COUTEAU, Président du Conseil départemental, est décédé. Il avait un amour profond des gens, c'était un homme qui dévouait aussi, entre autres, sa carrière à la culture. Il était aussi le conseiller départemental de notre canton. Il laissera un immense vide bien entendu au sein de ce conseil départemental. Je vous annonce aussi que Monsieur Fabrice BOISGARD devient le conseiller départemental, de notre canton aux côtés de Dominique SARDOU, notre conseillère départementale et adjointe en charge des affaires sociales. Chers collègues, en mémoire de Jean-Yves COUTEAU, je vous propose de respecter une minute de silence. « ..... »

Il vous est proposé d'inscrire chers collègues, à l'ordre du jour du conseil municipal, une question supplémentaire, une demande de subvention dans le cadre du Fonds de soutien d'investissement public local, que nous verrons en point 2, que vous pouvez retrouver sur vos tables.

Je vous propose de nommer les secrétaires de séance.

**Joël AGEORGES** : Monsieur le Maire, si vous le permettez, nous tenions également à saluer la mémoire de Jean-Yves COUTEAU. Me concernant, je l'avais rencontré, pour la première fois, il y a cinq ans. C'était quelques jours à peine après mon élection en tant que conseiller général. Pour l'anecdote, alors que j'allais faire mes premiers pas au sein de l'assemblée départementale, je l'avais croisé, il avait su m'accueillir tout à la fois avec chaleur et naturellement avec ce brin d'humour dont il était coutumier. Et si, à la faveur d'une réforme territoriale conduisant à la fusion de nos deux cantons, Luynes et Saint-Cyr-sur-Loire, nous avons été rivaux, pour ne pas dire adversaires, dans une élection, nous n'avons jamais été ennemis. Donc, je salue tout à la fois le citoyen qui s'est engagé pour les autres et l'homme qu'il a été. Nos pensées vont à sa famille et particulièrement à sa femme et à sa fille. Je vous remercie.

**Cédric de Oliveira** : Merci pour votre intervention. Je vous propose de nommer les deux secrétaires de séance, un pour la majorité et un second pour le groupe "Réuni(e)s pour Fondettes".

Madame BENOIT a proposé Madame SA en tant que nouvelle conseillère. Pour la majorité, Monsieur PILLOT.

Y-a-t-il des abstentions ? des votes contre ? adopté. Je vous remercie.

## ● Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire donne connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

DATE de l'acte	N°	SERVICE ET OBJET DE LA DECISION	Coût HT ou (*) forfait et TVA incluse															
15/01/16	008	<b>Marchés publics</b> - Marché de fournitures de matériaux hydrocarbonnés et de matériaux de voirie - Les prestations seront payées en fonction des bons de commande et des prix figurant dans le bordereau des prix unitaires, suivant les sommes inscrites au budget - (1)	(1)															
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>LOT</th> <th>ENTREPRISE</th> <th>MONTANT HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lot n°1 : produits hydrocarbonnés</td> <td>SAS COLAS CENTRE OUEST de METTRAY</td> <td>Marché à bons de commande pour 5 000 € HT/an minimum et 23 000 € HT/an maximum</td> </tr> <tr> <td>Lot n°2 : matériaux dioritique</td> <td>SAS Travaux des Pays de Loire de CINQ-MARS-LA-PILE</td> <td>Marché à bons de commande pour 5 000 € HT/an minimum et 23 000 € HT/an maximum</td> </tr> <tr> <td>Lot n°3 : matériaux calcaire</td> <td>LAVAUX SAS de SAINT-PIERRE-DES-CORPS</td> <td>Marché à bons de commande pour 3 000 € HT/an minimum et 8 000 € HT/an maximum</td> </tr> <tr> <td>Lot n°4 : sable/ gravier de Loire/ matériaux issus de recyclage</td> <td>Saint Georges granulats de SAINT PIERRE DES CORPS</td> <td>Marché à bons de commande pour 500 € HT/an minimum et 8 000 € HT/an maximum</td> </tr> </tbody> </table>		LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT	Lot n°1 : produits hydrocarbonnés	SAS COLAS CENTRE OUEST de METTRAY	Marché à bons de commande pour 5 000 € HT/an minimum et 23 000 € HT/an maximum	Lot n°2 : matériaux dioritique	SAS Travaux des Pays de Loire de CINQ-MARS-LA-PILE	Marché à bons de commande pour 5 000 € HT/an minimum et 23 000 € HT/an maximum	Lot n°3 : matériaux calcaire	LAVAUX SAS de SAINT-PIERRE-DES-CORPS	Marché à bons de commande pour 3 000 € HT/an minimum et 8 000 € HT/an maximum	Lot n°4 : sable/ gravier de Loire/ matériaux issus de recyclage	Saint Georges granulats de SAINT PIERRE DES CORPS	Marché à bons de commande pour 500 € HT/an minimum et 8 000 € HT/an maximum
		LOT		ENTREPRISE	MONTANT HT													
		Lot n°1 : produits hydrocarbonnés		SAS COLAS CENTRE OUEST de METTRAY	Marché à bons de commande pour 5 000 € HT/an minimum et 23 000 € HT/an maximum													
		Lot n°2 : matériaux dioritique		SAS Travaux des Pays de Loire de CINQ-MARS-LA-PILE	Marché à bons de commande pour 5 000 € HT/an minimum et 23 000 € HT/an maximum													
Lot n°3 : matériaux calcaire	LAVAUX SAS de SAINT-PIERRE-DES-CORPS	Marché à bons de commande pour 3 000 € HT/an minimum et 8 000 € HT/an maximum																
Lot n°4 : sable/ gravier de Loire/ matériaux issus de recyclage	Saint Georges granulats de SAINT PIERRE DES CORPS	Marché à bons de commande pour 500 € HT/an minimum et 8 000 € HT/an maximum																

18/01/16	009	<b>Culture</b> - Utilisation par l'association "Fondettes Bridge" de la salle de l'Espace Municipal de la Choisille dans le cadre de la pratique du bridge (les mardis de 14 h 00 à 18 h 00 - gratuit)	---																																													
19/01/16	010	<b>Urbanisme</b> - Conclusion d'un bail commercial (9 ans) avec la Sarl LAURENT MOTORS de Saint-Cyr-sur-Loire pour l'occupation de l'atelier relais situé 6 rue Pierre et Marie Curie à Fondettes - Montant du loyer mensuel 819,89 € TTC (caution de 683,24 €)	---																																													
21/01/16	014	<b>Marchés publics</b> - Marché de fournitures et construction d'une tribune avec le mandataire de l'entreprise TAE de Fondettes (pour le groupement avec la Sarl ACS Production)	83 440 €																																													
22/01/16	015	<b>Marchés publics</b> - Avenant n°1 au marché d'études de faisabilité et programmation d'une halle multi-usages avec la Sarl URBAN'ISM de Bourgueil et ASCISTE de Tours pour la mission de chiffrage financier d'éléments complémentaires envisagés pour les projets d'aménagement objet du marché	2 825 €																																													
27/01/16	018	<b>Animation de la ville</b> - Contrat de cession avec l'orchestre "Le Trio Eddy Varne" de Bléré pour le droit d'exploitation de représentation d'un spectacle "Guinguette de printemps"	872,80 €																																													
01/02/16	019	<b>Marchés publics</b> - Marché de fournitures de plantes bisannuelles, de bulbes, de chrysanthèmes et de plantes annuelles - Marchés à bons de commandes suivant les sommes inscrites au budget (2)	(2)																																													
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>LOT</th> <th>ENTREPRISE</th> <th>MONTANT HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lot n°1 : Plantes bisannuelles</td> <td>Exploitation Agricole/ Horticole - Agrocampus TOURS- FONDETTES</td> <td>3 000 € HT/an minimum et 6 000 € HT/an maximum</td> </tr> <tr> <td>Lot n° 2 : Bulbes</td> <td>Société Ball Ducrettet de THONON LES BAINS</td> <td>2 000 € HT/an minimum et 3 000 € HT/an maximum</td> </tr> <tr> <td>Lot n° 3 : Chrysanthèmes</td> <td>Société PLANDANJOU LES PONTS DE CÉ</td> <td>2 500 € HT/an minimum et 5 000 € HT/an maximum</td> </tr> <tr> <td>Lot n° 4 : plantes annuelles</td> <td>ETS Horticoles MAGUY SA - CHANIERES</td> <td>10 000 € HT/an minimum et 20 000 €/an maximum</td> </tr> </tbody> </table>		LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT	Lot n°1 : Plantes bisannuelles	Exploitation Agricole/ Horticole - Agrocampus TOURS- FONDETTES	3 000 € HT/an minimum et 6 000 € HT/an maximum	Lot n° 2 : Bulbes	Société Ball Ducrettet de THONON LES BAINS	2 000 € HT/an minimum et 3 000 € HT/an maximum	Lot n° 3 : Chrysanthèmes	Société PLANDANJOU LES PONTS DE CÉ	2 500 € HT/an minimum et 5 000 € HT/an maximum	Lot n° 4 : plantes annuelles	ETS Horticoles MAGUY SA - CHANIERES	10 000 € HT/an minimum et 20 000 €/an maximum																														
		LOT		ENTREPRISE	MONTANT HT																																											
		Lot n°1 : Plantes bisannuelles		Exploitation Agricole/ Horticole - Agrocampus TOURS- FONDETTES	3 000 € HT/an minimum et 6 000 € HT/an maximum																																											
		Lot n° 2 : Bulbes		Société Ball Ducrettet de THONON LES BAINS	2 000 € HT/an minimum et 3 000 € HT/an maximum																																											
Lot n° 3 : Chrysanthèmes	Société PLANDANJOU LES PONTS DE CÉ	2 500 € HT/an minimum et 5 000 € HT/an maximum																																														
Lot n° 4 : plantes annuelles	ETS Horticoles MAGUY SA - CHANIERES	10 000 € HT/an minimum et 20 000 €/an maximum																																														
02/02/16	022	<b>Animation de la ville</b> - Contrat de cession avec le groupe ANGATA 37 de Fondettes pour le droit d'exploitation de représentation d'un spectacle "Carnaval" le samedi 19 mars 2016 dans les rues de Fondettes	500 € (*)																																													
02/02/16	023	<b>Animation de la ville</b> - Contrat de cession avec le groupe LA BAN'ANANAS 37 de Fondettes pour le droit d'exploitation de représentation d'un spectacle "Carnaval" le samedi 19 mars 2016 dans les rues de Fondettes	350 € (*)																																													
		<b>Cimetière</b> - Concessions de terrains dans le cimetière du cœur de ville																																														
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Dates</th> <th>N°</th> <th>Emplacement</th> <th>Type</th> <th>Montant d'encaisse</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>12/01/16</td> <td>007</td> <td>Columbarium 11</td> <td>15 ans</td> <td>179,25 €</td> </tr> <tr> <td>20/01/16</td> <td>011</td> <td>Columbarium 08</td> <td>15 ans</td> <td>179,25 €</td> </tr> <tr> <td>20/01/16</td> <td>012</td> <td>Terrain K D 03</td> <td>30 ans</td> <td>292,85 €</td> </tr> <tr> <td>20/01/16</td> <td>013</td> <td>Columbarium C 12</td> <td>30 ans</td> <td>358,50 €</td> </tr> <tr> <td>22/01/16</td> <td>016</td> <td>Terrain J D 13</td> <td>15 ans</td> <td>113,05 €</td> </tr> <tr> <td>26/01/16</td> <td>017</td> <td>Caveau urne 36</td> <td>30 ans</td> <td>146,20 €</td> </tr> <tr> <td>02/02/16</td> <td>020</td> <td>Terrain C D 09</td> <td>15 ans</td> <td>113,05 €</td> </tr> <tr> <td>02/02/16</td> <td>021</td> <td>Terrain R D 05</td> <td>15 ans</td> <td>113,05 €</td> </tr> </tbody> </table>	Dates	N°	Emplacement	Type	Montant d'encaisse	12/01/16	007	Columbarium 11	15 ans	179,25 €	20/01/16	011	Columbarium 08	15 ans	179,25 €	20/01/16	012	Terrain K D 03	30 ans	292,85 €	20/01/16	013	Columbarium C 12	30 ans	358,50 €	22/01/16	016	Terrain J D 13	15 ans	113,05 €	26/01/16	017	Caveau urne 36	30 ans	146,20 €	02/02/16	020	Terrain C D 09	15 ans	113,05 €	02/02/16	021	Terrain R D 05	15 ans	113,05 €	
Dates	N°	Emplacement	Type	Montant d'encaisse																																												
12/01/16	007	Columbarium 11	15 ans	179,25 €																																												
20/01/16	011	Columbarium 08	15 ans	179,25 €																																												
20/01/16	012	Terrain K D 03	30 ans	292,85 €																																												
20/01/16	013	Columbarium C 12	30 ans	358,50 €																																												
22/01/16	016	Terrain J D 13	15 ans	113,05 €																																												
26/01/16	017	Caveau urne 36	30 ans	146,20 €																																												
02/02/16	020	Terrain C D 09	15 ans	113,05 €																																												
02/02/16	021	Terrain R D 05	15 ans	113,05 €																																												

**Cédric de Oliveira** : Chers collègues, je vous propose de prendre connaissance des décisions dans le cadre de la délégation du Maire au conseil municipal, y avait-il des remarques ?  
Oui Monsieur Lacroix nous vous écoutons.

**Philippe Lacroix** : J'avais deux remarques. La première, sur le n°15 des marchés publics, nous avons un avenant au marché d'études de faisabilité de la halle multi-usages pour 2 825 € et donc c'est pour la mission de chiffrage financier d'éléments complémentaires envisagés. C'est-à-dire que pour le projet, on n'a pas encore vu de plans du bâtiment et déjà le projet est modifié ?

**Cédric de Oliveira** : Il n'est pas modifié du tout, c'est simplement le cabinet qui nous assiste dans le cadre du projet du cœur historique qui a été présenté en comité de pilotage.

**Philippe Lacroix** : Et il y a un autre point par rapport au n°19, c'est le marché public de fournitures de plantes bisannuelles, je voulais attirer l'attention du conseil municipal, on est sur un montant minimum de 17 500 € et un maxi de 34 000 €.

**Cédric de Oliveira** : Je peux vous apporter les éléments suivants, les sommes prévues sont déjà prêtes. Pour le lot 1, il s'agira de 3 500 €, vous pouvez en prendre note si vous le souhaitez, le lot n°2 ce sera 2 600 €, le lot n°3 ce sera 4 500 € et le lot n°4 sera sur 14 000 €. Donc voilà ce sont les montants en TTC bien entendu correspondant à ce marché de fournitures.

Y avait-il d'autres remarques ?

Bien, je vous remercie, il n'y a donc pas d'autre remarque.

Je vous propose d'adopter le procès-verbal du 25 novembre. Y-avait-il des remarques sur ce procès-verbal, chers collègues ?

Oui madame Benoist .

**Yanne Benoist** : Ce ne sont pas des remarques sur le procès-verbal. Je voulais savoir s'il était possible de les avoir après chaque conseil comme c'était de coutume avant, car depuis celui du 25 novembre, on a eu un conseil en décembre, un conseil en janvier. Quand on relit ce qu'on a dit, on s'en souvient à peu près, mais c'est quand même très éloigné. Je sais que les services ont beaucoup de travail, ce n'est pas contre eux que je dis cela, mais serait-il possible que ce soit d'un conseil sur l'autre.

**Cédric De Oliveira** : Je vous rejoins tout à fait, mais je vais vous donner une information qui me paraît importante, sachez que la personne qui est ici présente, notre administrative, est seule. La personne qui était chargée de la rédaction du procès-verbal est en arrêt maladie depuis plusieurs mois malheureusement.

**Yanne Benoist** : D'accord.

**Cédric De Oliveira** : Mais sachez qu'elle fait du mieux qu'elle le peut.

**Yanne Benoist** : Mais ça je n'en doute pas du tout.

**Cédric De Oliveira** : Je vous propose de passer au vote :

Y-a-t-il des abstentions sur ce procès-verbal ? des votes contre ? le procès-verbal du 25 novembre 2015 est adopté.  
Je vous remercie.



# 1 DL20160225M01 - Finances locales - Débat sur le rapport des orientations budgétaires 2016

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé CHAPUIS, Adjoint au Maire chargé des financements et des nouvelles technologies, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

**Hervé Chapuis** : Je vais vous lire déjà un préambule avant de vous présenter le diaporama.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi "NOTRe" (publiée au journal officiel du 8 août 2015) a modifié l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la tenue du débat des orientations budgétaires.

Dorénavant, dans les communes de plus de 10 000 habitants, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB), les engagements envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le ROB 2016, joint à la convocation du conseil municipal, a été présenté le 11 février 2016 à la commission des financements et nouvelles technologies.

Donc en préambule, nous avons un contexte national pour l'élaboration du projet de loi finances 2016. Nous avons des indices macroéconomiques qui concernent la croissance économique estimée à 1.5 %, elle était de 1 % en 2015. L'inflation prévisionnelle estimée à 1% était de 0.1 % en 2015. On tient compte aussi de la loi de programmation 2015 – 2019 qui porte sur la baisse des dotations de l'Etat de 11 milliards d'euros en trois ans, soit 3.6 milliards par an.

La dette, contexte communal, dans sa composition, il y a le budget principal et le budget des commerces. Le capital restant dû au 30 décembre 2014 est de 8 517 000 € (arrondi). Le capital restant au 31 décembre 2015 est de 8 976 000 €, c'est un emprunt qui concerne une part taux fixe pour 51 % et une part taux variable pour 49 %, ce qui fait un taux moyen de la dette de 2,16 %.

Le budget commerces, le capital restant est de 85 952 € au 31 décembre 2014. Au 30 décembre 2015, il n'est plus que 60 338 €. C'est entièrement un emprunt à taux fixe (pour 100 %) et le taux moyen de la dette est de 4.55 %. Ce qui est important c'est que 100 % de cette dette est en indice 1A de charte Gisler, on ne peut pas faire mieux, c'est le risque le plus faible. Sur Fondettes, nous l'avons déjà dit, il n'y a pas d'emprunt toxique.

La capacité de désendettement de la ville, s'est faite à partir d'un ratio de Klopfer qui évite que chaque commune fasse son petit calcul. Donc en année, au 31 décembre 2014, pour le budget principal, nous avons 3,78 années pour rembourser cette dette et en commerce, 1,17 année. Ce qui fait pour une situation consolidée de 3,63 années. Jusqu'à 8 ans, vous noterez que la situation est considérée comme saine.

Le contexte communal concerne aussi l'imposition par habitant. Il s'agit des taxes d'habitation et foncières bâties, non bâties. Vous avez un comparatif des principales communes de l'agglomération dont Fondettes qui est en vert pour 521 € par habitant et je vous laisse découvrir les chiffres des autres communes assimilables à Fondettes.

Nous devons parler des charges de personnel, comme dit précédemment.

L'évolution des effectifs :

- en 2015, la collectivité comptait 146 agents titulaires et 51 non titulaires, soit un total de 197 agents.
- en 2016, un travail de maîtrise de la masse salariale conduit l'équipe municipale à procéder à des restructurations de service entraînant une baisse globale d'environ deux postes de catégorie C, le non remplacement d'un agent administratif suite à un départ en retraite, quatre postes d'agent technique non remplacés en parcs et jardins et logistique. On voit aussi la création d'un poste d'agent de police et un renfort en logistique, petite enfance et service administratif.

Les avantages en nature : il n'y a pas d'évolution des avantages en nature en 2016, deux agents bénéficient d'un logement de fonction, il s'agit du gardien du site du Moulin à Vent et du gardien du site de l'Aubrière. Une délibération prise en octobre 2015 a régularisé les changements de réglementation notamment en matière de prise en charge des fluides par les bénéficiaires.

Toujours dans les charges de personnel, l'évolution du temps de travail : tous les agents de la collectivité à temps complet travaillent sur un cycle de 38 heures hebdomadaires qui entraînent 18 jours de RTT. Quelques services ont vu leur amplitude d'interventions évoluer, la police en heures décalés, les parcs et jardins en alignement avec les autres services techniques, l'hôtel de ville ferme à 17 heures 30 au lieu de 17 heures, mais il n'y aura pas de modifications prévues en 2016.

L'évolution des dépenses de personnel : pour 2016, la maîtrise des dépenses de personnel est là puisque la prévision d'évolution est limitée à 0.58 % par rapport au budget primitif 2015.

Nous allons aborder la section de fonctionnement, puis ensuite la section d'investissement.

D'abord les recettes de la section de fonctionnement. Ces recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 0.6 %. Vous noterez, comme dit en préambule, que les baisses de dotation de l'Etat entraînent une perte de 90 000 € en 2014, de 218 000 € en 2015 et la prévision de baisse en 2016 est de 230 000 €. Nous avons d'autres recettes qui se portent bien et surtout nous maintenons le taux d'imposition communal pour la 3<sup>ème</sup> année.

- Les impôts et taxes augmentent de 3,8 % avec l'augmentation des bases. Quand vos impôts locaux ou fonciers augmentent, ce sont les bases qui augmentent. En ce qui concerne la commune, donc de 1 % et de 0,5 % d'évolution de population par rapport au réalisé 2015. La population augmente, donc les produits d'imposition aussi.
- Les droits de mutation sont en baisse de 2,6 %, c'est une prévision qui est prudente compte tenu de la crise que nous traversons, sur les ventes en particulier.
- La dotation de solidarité communautaire augmente de 1 %. En termes de dotation, nous avons la dotation forfaitaire qui baisse de 15,4 %. La dotation de solidarité urbaine, nous n'avons pris que 50 % de ce que l'on avait l'année précédente dans l'attente d'une notification. Les compensations de l'Etat, nous avons prévu qu'elles pourraient baisser de 2,5 % pour l'instant.
- Les produits des services augmentent de 3 % : les recettes de l'aire d'accueil des gens du voyage, le portage des repas, la cantine.
- Les participations et subventions, vous noterez qu'elles augmentent de 5,9 % : subventions pour l'aire d'accueil des gens du voyage, des prestations enfance et la PSU modifié.
- Les produits de gestion courante augmentent de 11 % : les remboursements maladie augmentent de 8 % au vu du réalisé et des dossiers en cours.

Concernant les dépenses de fonctionnement, elles reflètent plusieurs choses :

- Le maintien d'un même niveau de service rendu à la population, voire une amélioration dans certains domaines qui sont l'enfance jeunesse, le cadre de vie.
  - Le maintien du soutien au tissu associatif et une maîtrise des dépenses puisque cela n'augmentera que de 0.8 %.
  - Les charges à caractère général augmentent de 2 %. Il y a un changement de périmètre avec externalisation d'une partie des tâches du service parcs et jardins. Si on avait gardé un périmètre constant, ce chapitre baisserait de 2,5 %, nous continuons bien notre action annuelle sur la baisse des charges à caractère général, donc des dépenses de fonctionnement.
  - La baisse des fluides de 12 % due en grande partie à un contrat passé dans le cadre d'un groupement d'achat, et des contrats d'assurance renouvelés, effectivement spectaculaire, c'est une baisse de 37 %.
- Là c'est un peu moins bien que l'année dernière, nous sommes obligés d'acheter des couches pour les structures de petite enfance. Nous étions la dernière commune pour laquelle les parents amenaient les couches. Nous avons aussi un véhicule électrique pour le taxi village.
- Location de véhicule et reliure des actes : sur ce dernier point c'est quelque chose d'obligatoire. La reliure des actes avait été perdue depuis de nombreuses années, mais il faut bien redevenir réglementaire.
  - Maîtrise de la masse salariale : j'ai dit 0.58 % tout à l'heure.

Le remaniement des services parcs et jardins, logistique, jeunesse et sport entraînaient effectivement une baisse. Nous avons un recrutement d'un policier municipal, un renfort en petite enfance pour la mise en place de la restauration à la Dorlotine. Nous ouvrons de nouveau un poste d'ATSEM qui avait été fermé en septembre 2015, puis l'éternel GVT, Glissement Vieillesse technicité de nos agents, des augmentations de charges, la garantie du pouvoir d'achat essentiellement pour les agents de la catégorie C et la contribution pour l'emploi des handicapés.

2<sup>ème</sup> point fort, c'est le soutien qui est maintenu aux partenaires de la ville, en particulier l'enveloppe dédiée aux associations de la ville sera reconduite avec une subvention exceptionnelle pour aider au comblement de déficit d'une association.

- La subvention au CCAS est renforcée pour pallier des pertes de subventions. La suppression d'une aide de l'Etat pour le poste d'animateur de l'Aubrière est également palliée par la ville. La subvention versée au syndicat mixte de restauration reste stable.

- Les intérêts de la dette sont limités à 260 000 €, je rappelle que le capital est sur la section d'investissement. Donc nous avons un taux d'intérêt moyen de 2,12 %. Comparé à vos taux personnels, c'est un taux extrêmement bas et bien inférieur à la moyenne nationale de 3.51 % pour les villes de la même strate. Une durée résiduelle de 11,10 ans, elle aussi inférieure à la moyenne nationale de 13.8 ans.

L'auto financement, pour éviter de recourir à l'emprunt, c'est le seul moyen que la ville peut utiliser pour financer ces investissements. En clair c'est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Il est en diminution de 20 000 € ce qui signifie que la ville réussit à absorber les baisses de dotation de l'Etat, je vous le rappelle, prévues à 260 000 €, par un bon dynamisme des autres recettes et des dépenses maîtrisées de fonctionnement.

Section d'investissement : nous passons par des recettes d'investissement. Dans les recettes d'investissement, nous avons l'auto financement dont on vient de parler, les subventions et participations, le fond de compensation de la TVA qui intervient deux ans après, la taxe d'aménagement, les cessions de terrain et bien sûr, l'emprunt.

Vous avez un disque au tableau, sur la répartition des recettes d'investissement. Vous constatez que l'emprunt ne fait qu'un 5<sup>ème</sup> et que les 32 % c'est l'auto financement, quasiment un tiers. C'est donc une situation qui est très saine.

Les dépenses d'investissement : au vu des recettes prévisionnelles, la ville pourrait investir à hauteur de 6 675 000 € en 2016. Pour justement réaliser des travaux de bâtiment. Je rappelle que nous avons pratiquement deux hectares de toiture ou 20 000 m<sup>2</sup> plus un certain nombre de bâtiments qui ne sont pas de première jeunesse pour certains.

- Les sportifs : nous avons les vestiaires du Moulin à vent.

- Culturel : nous avons la 2<sup>ème</sup> tranche de l'aménagement de l'Aubrière. En clair, la salle de musique et les huisseries d'entrée.

- Pour le secteur enfance et scolaire : mise en sécurité des dortoirs, de la restauration à la Dorlotine et une réfection de la cour du centre de loisirs.

- Le centre technique municipal : le début des travaux est programmé pour février 2016, donc incessamment.

- Les autres bâtiments : nous avons les travaux d'accessibilité, cela rattrape tout le monde, c'est la loi, on ne pas y couper, l'isolation, si on veut faire quelques économies de chauffage, de mise aux normes et de réfection de toiture, je vous ai donné la surface des toitures. Donc le tout pour un montant de 2 561 000 €.

- Nous avons de l'aménagement urbain, l'aménagement d'une halle concernant la première tranche, 470 000 € une requalification des espaces publiques du cœur historique, première tranche de 430 000 €.

- Une extension du cimetière, 2<sup>ème</sup> tranche de 408 000 €.

- L'aménagement des Grands Champs, il s'agit essentiellement de la maîtrise d'œuvre, études pour 60 000 € et des réserves foncières pour 60 000 €. L'aménagement urbain se verrait crédité de 1 428 000 €.

- Les infrastructures : On a 100 km de voirie communale, il ne faut pas l'oublier.

- La voirie : les parcs et jardins, aménagement paysagé pour 73 000 € ; nous nous sommes engagés à faire une voirie par an, donc en 2016 ce sera l'aménagement de la rue des Maisons rouges pour 495 000 € ainsi que des travaux de réfection de voirie, de trottoirs et aménagements divers pour 319 000 € ;

- Eclairage public pour 84 000 € et enfouissement de réseau pour 118 000 €. Nous avons aussi des études pour les futurs aménagements et le renouvellement du bail d'éclairage public qui arrive à terme pour un montant estimé de 55 000 €. Le total des infrastructures pour 1 144 000 €.

- Les aménagements sportifs, 12 000 €, il s'agit essentiellement de la réfection des tennis extérieurs de la Choisille et des tribunes couvertes des stades d'honneur prévues en 2015 qui seront réalisées cette année.

- L'équipement des services, il faut bien que nos services puissent fonctionner. Il s'agit essentiellement, vous l'avez vu, de matériel pour les services techniques, pour la voirie et la finalisation, de matériel sportif, de plantation, de mobilier urbain, de jeux extérieurs pour les écoles et les parcs, d'équipement de bâtiment et de mobilier, de matériel de vidéo protection, de matériel informatique, notre parc n'est pas de toute première jeunesse et 8 TNI qui sont des tableaux numériques informatiques pour les écoles.

- Nous avons aussi du matériel logistique pour la petite enfance, le scolaire et l'administratif, 380 000 €.

Et bien sûr, sur les 6 676 000 € que l'on peut mettre en investissement vous avez le remboursement du capital de la dette pour 1 150 000 €.

Aux nouvelles opérations en matière de dépense d'investissement, il convient d'ajouter les reports de crédits 2015, que tout le monde appelle les RAR, les restes à réaliser, les autorisations de programme en cours, puisque les programmes s'étalent sur plusieurs années, pour 1 715 000 €. Ils étaient de 2 200 000 € il y a quelques années, donc là aussi, il y a un effort important qui est fait pour diminuer ce RAR qui vient se rajouter aux investissements de l'année, vous voyez la boule de neige si on ne les maîtrise pas. L'extension du cimetière pour 253 000 €. Le centre technique municipal pour 1 315 000 €. Les vestiaires du stade pour 53 000 €. La halle pour 70 000 € et la requalification du cœur historique pour 23 000 €.

Les APCP qui sont les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement doivent donc être mis à jour. Vous avez un tableau qui reprend pour les principales opérations que je viens de citer, le montant global, la prévision 2015, la réalisation 2015, le report, la prévision 2016, et donc en dernière colonne, les crédits de paiement qui sont révisés en 2016, qui ramènent au 1 760 000 € de report.

Pour financer ces 1,715 m€ une partie des emprunts 2015 non utilisés sont également reportés sur 2016, dont l'emprunt du CTM pour 1 174 000 € et l'emprunt 2015 pour 541 000 €.

Le budget commerces : j'ai mis sur la même page la section de fonctionnement et la section d'investissement car c'est un petit budget. Les recettes, essentiellement les loyers d'atelier relais de la Poste pour 81 000 € et les dépenses sont des charges financières, les amortissements pour 60 000 € des impôts fonciers et des provisions pour impayés.

La section d'investissement : on rembourse essentiellement le capital de la dette pour 30 000 € qui est financé par les amortissements.

Nous avons un 3<sup>ème</sup> budget qui était le budget annexe, le lotissement du Cormier Veron, opération des quatre terrains pour accueillir des entreprises. Le budget 2016 sera donc l'année de clôture de ce budget puisque le dernier lot est en cours de cession. Prix de revient des terrains : 566 000 €, acquisition 505 000 €, une viabilisation nécessaire de 61 000 € et un prix de vente des terrains de 571 000 €.

Pour le budget lotissement, nous avons une sortie des stocks pour 565 000 €, la viabilisation et l'achat, et la vente du dernier lot pour 120 000 €. En section d'investissement, il faut solder les comptes de stock et le remboursement de l'avance du budget général pour 505 000 €. L'excédent sera réintégré dans le budget général pour 5 807 € ce qui est une excellente affaire.

Voilà.

**Cédric De Oliveira** : Merci Monsieur CHAPUIS. Il y a déjà une bonne nouvelle c'est que les impôts n'augmenteront pas de nouveau cette année, ce qui n'est pas le cas pour beaucoup de communes en France qui sont confrontées à leur baisse des dotations de l'Etat. Maîtrise donc du fonctionnement pour pouvoir continuer entre autres à investir, maîtrise aussi de la masse salariale.

Bien, y avait-il des remarques concernant ces orientations budgétaires ? Monsieur LACROIX

**Philippe Lacroix** : Je vais juste reprendre dans les grandes lignes le budget afin de ne pas être trop long, même dans ces périodes économiquement difficiles, il serait intéressant de regarder toutes les opportunités de gestion. Nous nous souvenons que les baisses de dotation de l'Etat ont été engagées en 2011 par le Président Sarkozy et elles sont poursuivies par le Président Hollande. Comme nous sommes sans étiquettes, c'est-à-dire que ce qui nous préoccupe, ce sont les finances de la commune et par voie de conséquence nos impôts, nous ne pouvons qu'approuver ces deux hommes, enfin sur ce point.

Les baisses ont été mises en place pour obliger les collectivités à faire des économies de fonctionnement et à réduire la masse salariale. Je rappelle que Fondettes est sur la 3<sup>ème</sup> marche du podium du ratio agents/par habitant, cela a été annoncé récemment dans la Nouvelle République. Au niveau des dotations de l'Etat, la purge n'est pas si drastique que cela, nous ne sommes pas encore rendus au niveau de la Grèce, j'ai peur que nous y allions tout doucement. Puisqu'aux 230 000 € de baisse de dotation (tout à l'heure Monsieur Chapuis a dit 260 000 € mais je pense qu'il s'agit de 230 000 €) viennent quand même en compensation les exonérations fiscales, les compensations de salaires sur les plus bas salaires, la dotation aux territoires ruraux (on est encore ruraux c'est une chance pour le moment, y resteront nous ? on ne sait pas), donc le tout pour un peu plus de 230 000 €. On perd 230 000 d'un côté, on nous en donne 230 000 de l'autre, je vous dis on n'est pas encore les plus malheureux.

Or, dans vos orientations budgétaires, la masse salariale augmente de 0.58 % et le budget fonctionnement de 0.8 %. Vous augmentez la masse salariale alors que vous externalisez l'entretien des espaces verts. Peut-être n'avez pas encore reçu les propositions du groupe d'opposition UDC à la région qui incite celle-ci, je cite le groupe UDC « à être exemplaire en s'inspirant des nombreuses communes de nos territoires en maintenant une stabilité absolue des dépenses de fonctionnement » fin de citation. Alors, c'est vrai que je n'ai pas vu Fondettes dans les exemples cités, puisque vous faites comme le Président de la région.

Je voudrais noter aussi un point qui me paraît important, on n'en parle pas, mais c'est la baisse démographique enregistrée par la commune qui est régulière depuis 2012. Ce n'est pas énorme, mais il y a quand même des constructions de logements et on a une baisse du nombre d'habitants, on devrait peut-être se poser des questions.

Vous aviez mis en avant la transparence de gestion dans vos documents de campagne, comme l'an dernier vous dissociiez les emprunts. Vous me contredirez si on n'emprunte pas deux fois 1 300 000 €. J'espère au moins que la vente de Mécagra permettra d'apurer la dette de l'achat, enfin le capital restant de l'emprunt du montant d'achat de Mécagra. On a l'impression que vous avancez à l'aveuglette.

Ce qui manque, c'est une sage projection économique dans l'avenir. Vous êtes au même niveau que l'équipe gouvernementale à laquelle vous n'avez de cesse de nous vassaliser. Nous sommes pour une majorité du groupe, des entrepreneurs individuels. Sans avoir la prétention de vouloir donner de leçon, je peux vous dire que ce qui tue le pays, c'est l'administration. Pas l'administration en tant que telle, mais parce qu'elle applique des réglementations votées par les politiques et sont vues à long terme, uniquement de l'opportunisme qui va et vient au gré du vent et des portefeuilles.

Donc, je parlais d'une projection économique dans l'avenir. Ce qui nous plairait bien c'est un plan pluriannuel d'investissement, pour savoir vers quels horizons vous voulez faire voyager notre communauté. J'ai vu fin janvier dans la Nouvelle République encore, on voit que les correspondants voyagent sur le terrain, que votre collègue de Joué-Lès-Tours s'y était collé, puisqu'ils ont fixé le cap jusqu'en 2020, j'ai même l'article par ici. Et quand on voit sur le tableau les statistiques financières, que leur imposition par habitant baisse et que la dette par habitant diminue de 75 € chez eux à Joué-Lès-Tours, alors que la nôtre augmente de 27 €, on se dit qu'il serait judicieux de suivre le même chemin qui est pavé de bonnes intentions et suivi par une majorité de communes. Quand on reprend le tableau qui est donné dans les orientations budgétaires, il y a trois communes dont la dette par habitant augmente, et pour la majorité la dette diminue, ce qui prouve qu'il est possible de faire des choses. Car, pour le moment, vous sacrifiez simplement l'épargne accumulée en vendant des terrains acquis lors des mandats précédents, mais cela aura une fin et nous ne sommes pas en 2020.

Un petit point sur l'auto financement puisque cela avait été mon dada l'année dernière, j'avais un peu amusé la salle, je crois. Donc l'autofinancement baisse. Vous avez reparlé du brut, mais c'est encore plus flagrant sur le net, car ce qui est important c'est l'autofinancement net. On a encore une baisse de 120 000 €. Et j'ai regardé par rapport à 2014, on était à 936 000 € d'autofinancement, nous sommes en 2016 à 685 000 €, soit une baisse de 27 % en trois ans. Effectivement, Monsieur Chapuis tout à l'heure a dit qu'il participe pour 32.5 % du montant du budget, mais dans l'avenir, comment va-t-il évoluer ? Quid dans quatre ans ? une autre année bissextile.

Sur le budget commerces, je ne reviendrai pas parce que le montant n'est pas très important, il est quand même à noter qu'il y a apparemment des bâtiments vides, il faudra quand même être vigilant sur ce point-là, dans l'ancienne mandature il en avait été question aussi. Donc ce budget est sans vision à long terme mais sans cap.

L'évolution des équipements sportifs des groupes scolaires ou l'amélioration de la voirie aurait été préférable à une halle spectacle qui ne rendra jamais les services attendus pour près de 3 millions d'euros d'argent public.

Donc pour résumer, je vais poser quelques questions :

- À quoi est due la baisse démographique ? ce serait intéressant de se poser la question quand même ;
- De combien va-t-on faire baisser le capital restant dû en soldant le prêt de l'achat de Mécagra ?
- Pensez-vous toujours être capable de tenir vos engagements de campagne et ne pas avoir recours à l'augmentation des impôts avant 2020 ?
- Empruntez-vous 2 600 000 € en 2016 ?
- Comment voyez-vous l'évolution de l'autofinancement déjà dans les deux ans ?
- Quels sont les projets aux Grands Champs puisqu'on n'a pas plus d'information que cela.

Merci.

**Cédric De Oliveira** : Merci Monsieur Lacroix, Monsieur Chapuis je vous laisse apporter réponse à Monsieur Lacroix.

**Hervé Chapuis** : C'est une vraie liste de courses. Il y en a un peu beaucoup, je vais essayer de mettre dans l'ordre parce qu'il y a des chiffres qui ont volé un peu de partout, de toutes les années.

Je ne regarde pas dans le passé, Sarkozy, Hollande et puis on peut remonter il y a 30 ans. Aujourd'hui ce sont les chiffres que j'ai annoncés, 260 000 € de baisse, je reprends une baisse de dotation de 11 milliards d'euros sur trois ans. Ce qui s'est passé avant, c'est avant. Ce qui est important là-dessus, on n'est pas rendu au niveau de la Grèce faut quand même un peu arrêter, vous vous rappelez les montants de la dette, nous avons quatre années sur le ratio Gisler pour la rembourser au lieu de 8 ans, je ne reviendrai pas dessus, les chiffres ont été donnés. Je crois que ce qui est important là-dedans, vous avez dit qu'il n'y a pas de plan pluriannuel d'investissement, mais je pense que vous avez oublié d'apporter le projet que nous avons distribué sur six ans où une grande partie du projet est déjà réalisée ou mise en route, puisque nous avons décidé de faire un certain nombre de projets et nous assumons jusqu'à présent. Sur la voirie, nous avons dit que nous faisons une voie par an, nous faisons une voirie par an et sur l'enfance... ainsi de suite. Donc je pense que de ce côté-là on n'a pas à avoir de reproche sur le sujet.

La stabilité des dépenses de fonctionnement à 0.58 %, chez moi, cela fait zéro puisque nous ne maîtrisons pas la masse salariale, vous le savez puisque ce n'est pas nous qui augmentons le salaire des fonctionnaires, ce n'est pas nous qui décidons d'augmenter leurs cotisations aux caisses de retraite et je vous avais déjà dit l'année dernière que si on voulait diminuer la masse salariale, il suffisait de ne pas remplacer les fonctionnaires. On pourrait faire comme certaines communes qui ont décidé en fermant purement et simplement les mairies le samedi matin. Vous avez constaté que chez nous, c'est plutôt l'inverse, elle est ouverte pour permettre aux gens qui sont loin, qui ne sont pas tous en retraite de pouvoir venir. Donc je pense que les services à la population, c'est quelque chose qui doit être préservé et on ne peut pas sacrifier ce service-là.

Les emprunts, c'est le même débat qu'il y a deux ans, je vais être obligé de le refaire. Les emprunts : on a deux types d'emprunt. On a un premier emprunt chaque année pour pouvoir faire nos investissements, pour un particulier c'est tout simplement acheter de l'électroménager, acheter une voiture, nous sommes d'accord, une voiture vous mettez 20-25 000 € et vous prenez pour 4 ou 5 ans. Ensuite quand vous achetez une maison, vous n'allez pas voir le banquier pour 20 000 €, vous allez le voir plutôt pour 200 000 € ce qui n'est pas tout à fait la même chose, aujourd'hui, on vous propose plutôt 25 ans à des taux défiant toute concurrence.

Donc, le premier emprunt qui fait 1,2 million d'euros c'est pour notre fonctionnement quotidien, le mobilier, les travaux dans les bâtiments, les travaux de voirie. Et l'emprunt du CTM, effectivement, il est pris sur une durée d'au moins 20 ans ou 25 ans, et il correspond à l'achat d'une maison, il sera remboursé. Cet emprunt pour éviter de tourner en rond, ne fera que 20 à 30 000 € d'intérêt par an sur le budget de fonctionnement, ramené au volume du budget du fonctionnement et sera peut-être de 80 – 90 000 € en remboursant le capital par an sur 20 ans, donc ce n'est pas cela qui va nous plomber les dépenses.

Quelque chose m'a choqué : "l'administration qui tue la nation", je pense que s'il n'y avait pas une administration, on aurait beaucoup de mal. C'est votre expression, « l'administration qui tue », peut-être pas "la nation", mais « qui tue », donc je peux enlever la nation, mais qui tue, on ne sait pas qui.

**Philippe Lacroix** : Ce n'est pas l'administration en tant que telle, mais parce qu'elle applique la réglementation votée par les politiques.

**Hervé Chapuis** : La vente des terrains acquis. Je pense que la commune existe depuis un certain nombre d'années et les terrains lui sont acquis, ce qui n'est pas tout à fait pareil. Ensuite quand on vend pour ne rien faire, c'est un peu gênant, mais quand on vend des terrains comme le Cormier Véron, qu'on fait venir quatre entreprises et que cela se chiffre à plusieurs dizaines d'emplois, je crois que là, il n'y a pas photo pour le dynamisme et l'arrivée de nouvelles recettes. Je tenais à le dire parce qu'on ne vend pas pour se faire plaisir, on ne vend pas pour renflouer les caisses de la commune qui se portent fortement bien.

Derrière, l'entretien des espaces verts, c'est vrai, on peut faire le tour de toutes les communes de France, vous verrez un petit peu de tout, nous, il n'y a pas de gabegie. Il n'y a pas d'excès sur le sujet. Mais je pense qu'on peut avoir une maison où c'est une jungle et on peut avoir une maison où la pelouse est bien taillée et les arbres entretenus. Après, c'est un choix effectivement vis-à-vis de la collectivité. Le fait d'avoir ré-internaliser le service espaces verts, je pense que vous avez pu voir les magnifiques réalisations faites par nos agents, je crois que là on a vraiment la plus-value de techniciens. Et effectivement de sous-traiter certains travaux qui sont un peu moins nobles, comme le désherbage, la tonte des fossés, où là c'est quand même plus facile à faire, je pense que là il n'y a pas photo. Et cela nous aide aussi à maîtriser la masse salariale.

Sur l'histoire de Mécagra, on a déjà fait un cours au conseil municipal mais je crois que Monsieur Jean Paul Launay serait prêt à nous faire un 2<sup>ème</sup> cours.

**Jean-Paul Launay** : Je n'ai pas la prétention d'apporter la réalité des chiffres parce que Monsieur Lacroix, vous nous avez déjà interpellés lors d'un précédent conseil municipal, nous n'avions pas les éléments sur le champ pour vous les apporter. Aujourd'hui, nous sommes en mesure de le faire. Je me souviens d'ailleurs que vous avez dû vanter à cet égard, Thomas d'Aquin, me semble-t-il, autant que je l'ai bien entendu, en tout cas vous avez fait une allusion à quelque chose, une métaphore qui était forte intéressante, et j'ai essayé de la retrouver pour que je puisse m'en inspirer. Cela dit, pour Mécagra, c'est un prêt qui a été engagé sur une période de 15 ans et l'emprunt a porté sur 508 000 € à quelques centimes près, dont 5 000 € de frais. Les intérêts cumulés, c'est-à-dire à aujourd'hui, enfin sur la totalité du prêt, sont de 103 000 €. Monsieur Dubois avait posé la question, mais quid des pénalités de remboursement par anticipation ? Il est évident que, eu égard aux conditions de l'engagement de ce prêt, nous n'avons pas intérêt à le rembourser par anticipation, sinon effectivement il pourrait y avoir des clauses pénales. Donc cela fait 603 000 € sur une recette de 760 000 €, donc vous voyez que le delta est celui qui vous avait été annoncé et je continue à penser, à tort ou à raison, mais peut-être serez-vous en mesure de démontrer le contraire, que Mécagra en tant que tel, en tout cas la vente, n'a pas été une mauvaise opération. Voilà ce que je pouvais dire à ce propos.

**Cédric De Oliveira** : Merci Monsieur Launay et Monsieur Chapuis pour votre intervention. J'ai entendu votre émotion, Monsieur Lacroix concernant l'évolution de la masse salariale. Je vous donne une information qui peut paraître intéressante pour le conseil municipal et le public qui nous écoute ce soir.

Pour Fondettes, dans le cadre de ces orientations budgétaires qui vous sont présentées ce soir, on vous propose une maîtrise de la masse salariale, + 0.58. La ville de Tours affiche + 1.5 %, la ville de La Riche dans le cadre de ses orientations budgétaires affiche + 3.4 %, et la ville de Ballan Miré affiche + 3.98 %.

Aujourd'hui, on vous propose la création d'un poste de police dans le cadre de la sécurité publique, pour un 4<sup>ème</sup> agent. On est actuellement sur une organisation bancale. Moi j'ai le souvenir, Monsieur Lacroix, que lorsque vous étiez candidat à l'élection municipale, vous aviez proposé de doubler le nombre de policiers municipaux. Le doublement de la police municipale aurait une conséquence très impressionnante sur la masse salariale de la collectivité. On a la chance d'avoir des départs en retraite, nous prenons nos responsabilités. Nous avons réuni le service Parcs et Jardins autour de Monsieur Launay et Monsieur Pillot, ils ne voyaient pas du tout d'inconvénient à externaliser une partie de leurs tâches via une société privée. Quand on embauche un fonctionnaire, il y en a pour 40 ans, et aujourd'hui, si les collectivités doivent taper quelque part, c'est sur la masse salariale. Monsieur Chapuis l'a très bien résumé, sinon on verra le service public se détériorer. On aura moins d'aide pour l'action sociale, on n'aura plus la Mairie qui ouvrira jusqu'à 17 heures 30. Il y a des mairies en France qui commencent à fermer leur accueil le samedi matin, c'est une réalité, pour baisser au maximum le fonctionnement. Donc voilà, on peut être heureux aujourd'hui, de voir cette masse salariale maîtrisée, ces dépenses de fonctionnement qui sont maîtrisées. Quand on se compare aux autres villes de l'agglomération, je pense qu'on peut pratiquement se réjouir du travail qui a été réalisé jusqu'ici par les élus et l'ensemble du personnel municipal.

Concernant le plan pluriannuel d'investissement, pour votre information, il en existe bien un, puisque je l'ai soumis au percepteur et à l'inspecteur des finances publiques de la ville, et d'ailleurs il souhaite en faire une analyse un peu plus profonde, il reviendra vers vous en commission des finances, je lui ai demandé de venir faire une projection financière. Et pour votre information, le programme qui avait été soumis aux Fondettois, les engagements que j'avais pris devant les Fondettois, pourront être réalisés. Donc c'est plutôt une excellente nouvelle pour les Fondettois. Pour cette projection financière, je m'engage vraiment à ce qu'on puisse vous la présenter en temps voulu, elle devrait arriver d'ici quelques mois.

Alors, Monsieur Lacroix, vous, vous faites de la politique, moi je fais de la gestion municipale, ce qui est différent. Les instances gouvernementales sont une chose, la gestion municipale en est une autre. Et je vais vous dire, 11 milliards d'euros de dotation de moins sur le dos des collectivités ! moi je serais plutôt favorable de voir le train de vie de l'Etat baisser considérablement. Que l'on paie moins les énarques qui nous coûtent très cher et qui nous pondent des lois et des réglementations à gogo dans les ministères, voire même d'autres corps d'Etat qui nous coûtent très cher, même ceux qui sont parfois en retraite avec des retraites dorées, qui coûtent vraiment une blinde aux citoyens. Donc si vous vous inscrivez dans ce combat, je vous rejoins, Monsieur Lacroix, je suis pour que l'État prenne ses responsabilités. Et ce que je vous dis, Monsieur Lacroix, ce sont des propos que j'ai déjà tenus publiquement, même au congrès des Maires d'Indre et Loire. J'ai dit que c'était à l'Etat de faire les efforts et que ce n'est pas aux collectivités de les réaliser pour lui. Donc, si on peut se rejoindre là-dessus, tant mieux Monsieur Lacroix, nous sommes sur la même longueur d'ondes.

Y'avait-il d'autres remarques ? allez-y Monsieur Lacroix, après on donne la parole à Monsieur Ageorges qui s'impatiente et qui voudrait parler. Allez-y, je vous en prie.

**Philippe Lacroix** : Je voudrais revenir sur le projet pluriannuel d'investissement. Si vous me dites qu'il en existe bien un, cela me ferait bien plaisir de le connaître, car Monsieur Chapuis a parlé d'un projet sur six ans mais sans donner de chiffres. Il serait donc intéressant de l'avoir. Monsieur Chapuis a dit qu'il n'était pas facile de maîtriser la masse salariale, et vous dites que vous maîtrisez la masse salariale, il faudrait donc se mettre d'accord. Après, on est bien d'accord que maîtriser la masse salariale, c'est gérer le personnel et mettre du personnel là où il y en a besoin. Je suis bien d'accord que le personnel municipal est au service de la population, ça il faut bien l'entendre. Il ne faut pas sacrifier le service public sur l'autel du profit, on est bien d'accord.

**Cédric De Oliveira** : Monsieur Lacroix, vous vous rapprochez de l'extrême gauche faites attention dans les termes.

**Philippe Lacroix** : Vous voyez, vous dites que vous ne faites pas de politique, mais vous faites de la politique. Tout à l'heure vous avez dit, quand vous avez terminé, que les énarques sont payés trop chers et qu'ils font des lois qui nous embêtent. Mais les énarques font des lois, mais qui votent les lois, ce sont bien les politiques ! Le problème de fond est bien là, c'est ça qu'il faut entendre et c'est bien pour cela que nous sommes partis des partis politiques.

Pour revenir sur Mécagra, Monsieur Launay, je voudrais quand même dire, effectivement si on prend le prix de vente brut, ce que vous prenez là, il n'y a pas photo. Après il faut voir les études qui ont été faites avant, il y avait autour de 100 000 € d'études qui ont été faites pour le CTM et qui ont été abandonnées après, et Monsieur Pasquier, lors d'un conseil municipal en 2008, je crois, disait que les domaines avaient estimé à l'époque le Mécagra pour 1 million d'euros, il y a donc quand même une perte quelque part. Je vais laisser la parole à Joël.

**Cédric De Oliveira** : Monsieur Lacroix, je vous apporte un élément de réponse qui me paraît important et qui n'a pas été évoqué au sein de cette assemblée. L'opération Mécagra, la vente, est une excellente affaire, et je pense qu'on a oublié de le dire mais cela a été dit je sais en commission. Il faut en faire profiter le public, le promoteur prend à sa charge les 200 000 € de dépollution, ceci pour votre information, ce qui est quand même important. Et sachez que pour la négociation effectuée avec Monsieur Launay, à côté de moi et je l'en remercie, au début, le promoteur ne voulait pas prendre en charge la dépollution, il a donc fallu négocier durement. Nous avons donc négocié entre autres, le PUP à 140 000 € en plus avec le foncier ; la dépollution, en effet il l'a prise en charge. C'est donc plutôt une excellente nouvelle pour la commune. D'ailleurs dans le cadre de l'analyse des domaines sur le sujet, il était très clair dans le rapport, que la direction des finances publiques nous disait que cette dépollution était à la charge de la commune, que ce ne devait pas être le promoteur qui devait la prendre en charge, par rapport à l'évaluation j'entends.

Monsieur Lacroix, je me permets aussi d'apporter un élément de réponse, car je les ai notés, pour les Grands Champs, c'est dans le cadre de l'étude de la piscine, forcément, puisqu'on y participe. Donc l'agglomération paiera l'investissement soit le bâtiment. Elle prendra en charge, entre autres, la gestion donc via une délégation de service publique, mais sont à notre charge, la réalisation des parkings, ce qui paraît logique, et une partie des options. Puisqu'il y aura des options que l'on pourra voir ensemble en commission sport. Pour le moment, l'agglomération est en train de faire travailler les architectes. Je tiens à préciser au public et au conseil municipal que l'étude des grands champs correspond à la venue de l'espace aquatique.

Enfin aussi, si vous me le permettez puisqu'on ne vous a pas apporté réponses, je vous réponds concernant l'emprunt du centre technique municipal. Si vous voulez on ne le fait pas ce centre technique municipal, on laisse le bâtiment s'écrouler sur la tête des gars. On s'est tous battus pour l'avoir, tout le conseil municipal... non mais, je termine Monsieur Lacroix... le conseil municipal précédent s'est battu pour l'avoir et celui-ci aussi a tout fait justement pour que cela se fasse une bonne fois pour toutes. Je vais vous dire une chose, j'ai résumé les choses clairement par rapport à l'emprunt du CTM, quand on est contre l'emprunt du CTM on est contre les agents municipaux parce qu'ils travaillent dans des conditions non acceptables, qui sont difficiles. Quand Jean Roux disait que "La Perrée" était la solution provisoire, la solution a duré quand même 25 ans, donc on peut se réjouir aujourd'hui que les choses se fassent. D'ailleurs pour votre information, ces travaux débiteront dans 72 heures, c'est ça Monsieur Pillot ? exactement, dans 72 heures. Donc, on ira même sur place, on pourra voir l'évolution du chantier avec l'ensemble du conseil municipal. Et d'ailleurs, vu cette infrastructure publique, on organisera aussi, j'y tiens beaucoup et je pense qu'il faut le noter, qu'on invitera aussi la population à venir voir comment fonctionnera ce futur centre technique municipal.

Monsieur Ageorges vous avez.... Oui Monsieur Lacroix

**Philippe Lacroix** : Je voudrais quand même dire que l'emprunt du centre technique, nous ne sommes pas du tout contre....

**Cédric De Oliveira** : J'espère.

**Philippe Lacroix** : ... et je renvoie, comme j'ai déjà dit dans cette assemblée, aux gens qui étaient présents à la commission du temps de la mandature précédente.

**Cédric De Oliveira** : Si là-dessus on peut se rejoindre, c'est très bien, cela me convient totalement.

Monsieur Ageorges, vous avez la parole. Vous avez été très sage donc...

**Monsieur Ageorges** : Merci de m'accorder des bons points. J'ai écouté religieusement, j'ai écouté aussi très attentivement les réponses de Monsieur Chapuis à Monsieur Lacroix et je vais commencer par cela si vous voulez bien. Philippe Lacroix note l'existence de deux emprunts, Monsieur Chapuis a utilisé l'image d'un ménage qui contracterait deux emprunts, l'un en gros pour une maison, et l'autre pour les équipements de cette maison. Or je constate que les montants de ces deux emprunts sont comparables, je ne suis pas sûr que lorsqu'un ménage emprunte 150 000 € ou 200 000 € pour une maison, la même année il emprunte 150 000 € ou 200 000 € pour l'équipement, bref, c'était juste une petite remarque que je voulais vous faire.



Nous concernant, on prend acte du rapport sur la dette qui montre une fois de plus que la situation financière de la commune dont vous avez hérité est saine. Ces orientations budgétaires que vous nous présentez sont, côté dépenses, relativement proches de l'année dernière, des poursuites de projets que nous avons lancés comme le centre technique municipal dont on a parlé il y a quelques minutes, je ne vais pas y revenir, ou alors, la poursuite de la mobilisation de capitaux au taux de votre projet de halle et jardins. On a noté les travaux sur la rue des Maisons Rouges, on a souscrit à ce projet, la voirie et les trottoirs de cette rue méritent, en effet, l'effort de la collectivité. Alors vous voyez que lorsqu'un projet est bon et que ce projet répond à de véritables demandes des Fondettois, on le souligne.

Vous avez pointé que les dépenses de personnel étaient relativement contenues, soit ! Mais faire appel à des entreprises extérieures pour continuer à rendre le même service aux Fondettois, va augmenter les charges à caractère général. Vous l'avez-vous-même reconnu quand même dans votre présentation.

D'une manière plus générale, la réduction de la dotation globale de fonctionnement a été pointée une nouvelle fois, c'est une réalité. On peut quand même remarquer que les dotations d'Etat en termes d'investissement restent soutenues, que ce soit via la DETR, ou les dotations dites Maire Bâtitseur.

Concernant les seules recettes d'investissement, on a noté que 14 % de celles-ci proviennent de cessions, la vente de Mécagra y est pour beaucoup. Mais si celle-ci est la bienvenue, il ne faudrait pas que cette technique, vendre des biens communaux pour équilibrer le budget et vos investissements, ne devienne la règle, comme le suggère ici et là des projets d'autres cessions que nous avons pu aborder lors de précédents conseils municipaux.

Puis je voulais terminer par une question. Comme Philippe Lacroix, j'avais relevé cette maîtrise d'œuvre dite des Grands Champs mais vous y avez répondu, je ne vais pas y revenir.

Merci.

**Cédric De Oliveira** : Eh bien écoutez, par rapport aux cessions, je vais vous apporter une réponse. On ne va pas quand même garder cette verrue au niveau de Mécagra, donc on va s'en débarrasser une bonne fois pour toute, cela s'appelle pour moi de la gestion de patrimoine. Et la gestion de patrimoine, cela se fait dans de nombreuses collectivités. Il y a des évolutions, à un moment on pourrait aussi voter dans le cadre du budget municipal, comme Monsieur Launay aime bien l'entendre, des achats de foncier un peu plus importants, chaque chose en son temps. Pour aujourd'hui, il faut se débarrasser au maximum de toutes ces verrues, j'ose dire, c'est le cas actuellement pour Mécagra, c'est le cas aussi entre autres pour les entrées de ville où dans le cadre de l'agrandissement de la Haute Limougière, trois entreprises sont en cours d'installation. On est conscient, en effet, que ce sont des cessions exceptionnelles, mais je le dis, c'est de la gestion de patrimoine et nous devons en tant que collectivité, élaborer un plan par rapport à toutes ces verrues communales ou voire même ces dents creuses qui peuvent, entre autres, accueillir du logement.

Je réponds d'ailleurs à Monsieur Lacroix en même temps, parce que tout à l'heure vous vous êtes interrogé sur la baisse du nombre d'habitants. C'est dû tout simplement à la crise du logement. Aujourd'hui, c'est quelque chose que l'on repère sur beaucoup de collectivités, on produit beaucoup moins de logements. Fondettes, sur un périmètre constant au niveau de sa population, doit réaliser 75 logements par an. On refera le point ensemble en commission aménagement urbain dans le cadre du PLH que l'agglomération... (j'allais dire nous impose mais non, parce qu'on impose des choses à l'agglomération), elle nous accompagne entre autres sur ce sujet. Donc je voulais aussi vous apporter une réponse là-dessus.

Donc, gestion de patrimoine, cela me paraît important, et oui Monsieur Ageorges je vous rejoins, ce sont des cessions qui sont exceptionnelles, en effet, pour réinjecter justement ces recettes dans de futurs équipements de la ville. Mais quand on a des projets de ville, comme le projet du cœur historique, il faut aller à la chasse aux subventions, il faut convaincre les collectivités de nous donner des fonds de concours exceptionnels comme le font les autres villes.

Parce que, quand j'entends que ce sont des subventions publiques..., oui c'est le cas, mais si Fondettes ne profite pas de ces subventions publiques, ce sont les autres collectivités qui demanderont à flécher leur projet sur ces subventions, il faut le savoir. Et d'autres, beaucoup de communes dans notre agglomération, savent le faire. C'était un point faible pour Fondettes, à chaque fois qu'on présentera un projet à la population, vous allez le voir dans les prochaines délibérations d'ailleurs, on va systématiquement à la chasse aux subventions, on creuse, on creuse pour essayer justement d'éviter de trop toucher à l'investissement local.

Oui, Madame Renier.

**Christine Renier** : Oui on creusera, c'est aujourd'hui seulement le débat d'orientation budgétaire, ce n'est pas la présentation du budget, donc on n'a pas le détail de chaque chose. Mais vous avez évoqué quand même quelques petites choses dans la présentation. Là, je rebondis immédiatement sur ce que vous venez de dire à l'instant en termes de subventions, et vous avez fait état de l'acquisition d'un véhicule électrique pour le transport des personnes âgées ce qui est une action que je salue tout à fait puisque c'était aussi dans notre ambition.

Seulement là, effectivement, en termes de subventions, est-ce qu'il y a réellement une part d'investissement, car c'est un véhicule quasiment subventionné normalement non ?

**Cédric De Oliveira** : Alors il y a deux véhicules électriques qui arrivent. Il y a le premier véhicule électrique qui a été financé par les entreprises de la ville. Il nous a été remis. Il sert pour les services, pour la direction de la logistique exactement, donc vous avez tous les logos de tous ceux qui ont financé sur la voiture. Et le 2<sup>ème</sup> véhicule électrique sera en principe une location pour le taxi village. Puisqu'actuellement, vous le savez vous-même, vous en avez déjà débattu, je crois au centre d'action sociale avec Madame Sardou, le véhicule n'est pas très confortable pour les personnes âgées, donc il serait temps de le changer. Mais par contre on reviendra vers vous concernant ce véhicule électrique. D'ailleurs, on a sollicité le SIEIL (le Syndicat de l'Electricité) pour participer à la location de ce véhicule électrique. On a des bornes électriques maintenant, il faut les utiliser.

**Christine Renier** : Mais je pense qu'en terme de subvention justement, on peut obtenir beaucoup là-dessus.

**Cédric De Oliveira** : Oui bien sûr, on a déjà envoyé un dossier au SIEIL, on attend une réponse.

**Christine Renier** : D'accord. Et vous avez cité aussi quelques petites choses dans l'argumentaire, écrit également, notamment un effort fait par rapport aux horaires d'ouverture de l'Hôtel de Ville, mais pour moi ce n'est pas quelque chose de nouveau.

**Cédric de Oliveira** : C'est 17 heures 30.

**Christine Renier** : Oui, mais ce n'est pas...

**Cédric De Oliveira** : Merci au public de ne pas réagir, il n'y a que les élus du conseil municipal qui peuvent apporter réponse, merci.

**Christine Renier** : Oui, mais ce n'est absolument pas une nouveauté, cela ne fait pas partie des efforts budgétaires nouveaux.

**Cédric De Oliveira** : On en prend note... et dans le même ordre d'idée, pour ce qui est de la subvention... encore une fois, on y reviendra au budget puisqu'on aura les chiffres et les détails.

**Christine Renier** : Mais par rapport à la subvention au CCAS dans l'argumentaire écrit également, il est fait état de quelque chose lié au RSA, là aussi ce n'est pas nouveau, c'était déjà le cas l'année dernière non ? en termes de budget et de supplémentation budgétaire.

**Cédric De Oliveira** : Elle a été notifiée pour l'année 2016 exactement cette baisse de subvention. C'est le RSA, de tête on perd 7 000 € c'est ça Madame Sardou. Madame Sardou vous avez la parole.

**Dominique Sardou** : L'année dernière en 2015, on a touché jusqu'au mois de mars, et cela s'est arrêté au mois de mars, donc ça s'est arrêté. Il n'y avait plus de subvention du conseil général à l'époque.

**Christine Renier** : Donc c'était déjà le cas dans le budget de l'année dernière. J'interviens parce que cela a été présenté comme des nouveautés des orientations budgétaires, mais pour moi ce sont des choses qui n'étaient pas nouvelles, l'histoire d'ouverture de la Mairie et tout ça. Et puis, juste une remarque, l'histoire des couches dont a parlé Monsieur Chapuis, c'est une prescription de la CAF. Nous n'avons pas le choix je crois, c'est ça ? donc ce n'est pas un choix délibéré, c'est une prescription de la CAF.

**Madame PARDILLOS** : On a fait le choix de fournir ou pas la prestation couches pour les petits enfants, en compensation, on a une PSU augmentée, c'est ce qui est intéressant. Le fait d'avoir fourni les couches va permettre de recevoir plus de subventions de la CAF, donc cela arrange tout le monde.

**Cédric De Oliveira** : J'ai la réponse concernant les 7 000 € du RSA, l'année dernière le CCAS a pu combler la subvention puisqu'il en restait en trésorerie, mais cette année ils sont dans l'incapacité d'absorber ces 7 000 €.

**Christine RENIER** : Il est effectivement dommage qu'on n'ait pas réussi à pérenniser cet accompagnement du RSA, mais on en reparlera effectivement.

**Cédric De Oliveira** : Merci Madame Renier. Y avait-il d'autres remarques ? Madame Benoist je vous en prie.

**Yanne Benoist** : Non, ce n'est pas une remarque, c'est plutôt une demande de précision. J'ai vu qu'il y avait du matériel de vidéo protection pour 30 000 €, c'est quoi exactement ?

**Cédric De Oliveira** : On commence à mettre en place sur la commune un plan de vidéo protection conformément aux engagements qui ont été exprimés devant les Fondettois, non pas pour surveiller les citoyens mais pour protéger nos bâtiments publics. On s'est aperçu avec la gendarmerie et la police municipale que les bâtiments étaient bien détériorés, qu'il y avait des coûts quand même exorbitants que Madame Leclerc d'ailleurs m'a communiqué très rapidement. Quand on a les clubs sportifs qui sont visités le week-end, où tout est saccagé à l'intérieur, cela a un coût important, même pour la collectivité, puisque ce sont des bâtiments communaux. Donc on a regardé ce qui se passait sur les autres communes, la vidéo protection, comme je vous le disais, faisait partie des engagements. En effet, les communes équipées ont vu une baisse très importante de la délinquance sur leur territoire. Je ne dis pas que Fondettes est une commune où il y a une délinquance très importante, mais on est là pour protéger nos bâtiments. Donc forcément, avec la vidéo protection, demain, ceux qui seront attrapés seront amenés à payer les dommages causés. Ce n'est pas aux citoyens de payer les dommages des autres.

**Yanne Benoist** : Et d'ailleurs, pourrait-on avoir un état de la « délinquance » sur la commune de Fondettes ?

**Cédric De Oliveira** : Oui, la demande vous l'avez tous les ans, mais sauf que c'est sur décision du ministre de l'intérieur, donc on n'a pas les éléments comme on le souhaite. On a donc demandé officiellement à la préfecture de nous communiquer les chiffres et en principe on serait en capacité de vous apporter les chiffres avant le mois de juin. La gendarmerie viendra nous présenter les chiffres, on a vraiment insisté, cela nous intéresse de les avoir.

**Yanne Benoist** : C'est quelque chose qu'on avait régulièrement, donc théoriquement cela devrait...

**Cédric De Oliveira** : Oui, on a fait une demande, on attend.  
Monsieur Gueit vous avez la parole et on vous écoute attentivement.

**Jean-Maurice Gueit** : Pour ne pas alourdir le débat, je serai assez bref me contentant d'essayer, après toutes les questions techniques qui ont été abordées, de me mettre un peu dans la peau d'un citoyen qui réagit par rapport à ce qu'il entend dire et ce qui se passe sur le plan budgétaire, à la fois au niveau national, et sur les conséquences que cela peut avoir sur la vie communale. On est impressionné, quand on discute avec les personnes, par cette dégringolade de l'aide de l'Etat aux collectivités, les dotations qui baissent de façon exponentielle quand on regarde les chiffres. Alors que fait-on dans ce cas-là ? On voit pas mal de communes, même autour de nous, qui réduisent la voilure en supprimant des subventions, en arrêtant des festivals, en limitant les services rendus à la population, en rendant payantes certaines prestations. Ou alors d'autres qui prennent carrément la mesure de hausser les taux d'imposition, parfois de façon très spectaculaire. Face à cette situation, il est peut-être possible d'adopter une autre attitude et on le démontre ici, que de réduire la voilure. Que fait-on ? Nous mettons en pratique l'association de trois attitudes qui ne sont pas forcément faciles à mener de front, on va même parler de paradoxe ou d'oxymore, à la fois de prudence, d'optimisme et de dynamisme. Faire un équilibre avec cela, ce n'est pas simple. Je pense quand même que pour ce qu'on peut lire dans ce rapport d'orientation budgétaire, on trouve assez bien réparties ces trois qualités, ces trois vertus qu'on doit mettre en pratique.

La prudence, quand on regarde finalement les évolutions attendues des recettes et des dépenses, cela ne veut pas dire que les recettes sont forcément en hausse et les dépenses en baisse ou inversement, on essaie de faire en sorte que le seuil ou la marge d'évolution de chaque rubrique soient les plus équilibrés possible. On a beaucoup discuté de la masse salariale, 0.58 %, compte tenu de ce qu'on est amené à faire, c'est un équilibre. Monsieur Chapuis dit c'est zéro, effectivement 0.58 c'est quelque chose de très réduit. Ce qu'il faut voir aussi, c'est que l'on a une prudence dans la matière de la gestion de la dette, on a des équilibres qui sont relativement satisfaisants, des ratios qui sont satisfaisants et on fait en sorte, me semble-t-il en tout cas, c'est ce que je lis et je l'ai lu assez abondamment dans ce document, on fait en sorte de ne pas rompre ces équilibres et de maintenir ces ratios. On a, c'est vrai, de la marge de manœuvre, il ne faut pas la gaspiller, il ne faut pas brûler les vaisseaux, mais on a de la marge de manœuvre et on est quand même dans une gestion prudente de la dette.

Par contre, il y a du dynamisme parce que le dynamisme consiste en l'action, et l'action, ici, a été de rechercher les financements, de rechercher les sources les plus variées, les plus complètes et les plus élevées possible pour faire avancer ou préparer plusieurs projets. Je pense qu'on est dans une dynamique qui permettra d'avancer et de réaliser. Beaucoup de choses ont déjà été amorcées, voire faites, et beaucoup sont en train de venir, et le programme sur lequel on travail sera grandement mené à bien.

Et puis l'optimisme, c'est quelque chose qui est moins objectif, il faut avoir envie. J'étais ce matin et cet après-midi à une conférence sur la dématérialisation des documents administratifs qui se tenait à la faculté de Tours des Tanneurs. J'ai échangé quelques mots avec notre informaticien maison, Monsieur Pépin-Donat qui était là, et nous avons constaté qu'il y a énormément d'obstacles.

Les obstacles, cela se vainc si l'on veut bien, il faut avoir envie, si l'on est motivé de passer par-dessus. Je crois qu'il ne faut pas se contenter de la grisaille des nouvelles, de l'information et des difficultés, au contraire. Si on veut avoir une vraie ville à Fondettes, alors on s'en donne les moyens, on a envie de s'en donner les moyens, on y croit et on s'attache à séduire les habitants. Je pense qu'on peut, avec les orientations budgétaires de cette sorte, arriver à séduire la population. Voilà ce que j'ai à dire.

**Cédric De Oliveira** : Merci Monsieur Gueit, c'était la parole de la sagesse.  
Madame Renier, je vous en prie.

**Christine Renier** : Merci Monsieur Gueit de cette sagesse. J'aimerais juste ajouter qu'effectivement avancer peut être vu sous différents angles : se donner les moyens certes, votre sagesse l'exprime bien, mais avancer c'est aussi peut-être regarder en face la sociologie et séduire des habitants, c'est bien entendu très tentant et ce à quoi tout le monde aspire, mais donner les moyens d'endiguer le vieillissement et également de faire perdurer un dynamisme familial, penser à des investissements très rapidement. Philippe Lacroix a souligné tout à l'heure, la diminution de la démographie, j'ajouterai le vieillissement de la population. C'est vrai que dans ces orientations budgétaires, il y a quand même un petit bémol que notre sensibilité peut exprimer par rapport au regret de choix d'investissements qui ne sont pas suffisamment rapidement faits, par rapport aux écoles ou par rapport à un établissement pour des personnes âgées, au profit de quelque chose de peut-être séduisant pour une partie de la population en effet, mais peut-être un peu démesuré par rapport aux besoins démographiques.

**Cédric De Oliveira** : Merci Madame Renier pour cette intervention, y-a-t-il d'autres remarques concernant ces orientations budgétaires ? Monsieur Lacroix.

**Philippe Lacroix** : Pour revenir sur les deux dernières interventions qui sont très enrichissantes, je vais en profiter pour évoquer les subventions dont vous avez parlé tout à l'heure. On est bien d'accord que les subventions, c'est très bien d'en avoir un maximum, après, tout dépend du projet. Comme vient de dire Christine, il y a des projets qui intéresseraient beaucoup la population actuelle.

Autre petite question pendant que j'ai le micro, pourrait-on avoir une simulation de la dette prochainement s'il vous plait ?

**Cédric De Oliveira** : De toute façon ce sera dans le cadre du PPI, pour cela, on pourra le présenter sans problème. C'est la direction des finances publiques qui le fera.

Chers collègues, y avait-il d'autres remarques avant de clôturer le débat ? Je propose de clôturer le débat.  
Oui ? allez-y Monsieur Chapuis.

**Hervé Chapuis** : Oui, après avoir exposé l'ensemble des données financières nécessaires à l'information des élus, Monsieur le Maire a donc ouvert le débat sur le rapport des orientations budgétaires 2016, après débat, il est proposé d'en prendre acte.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2016 présenté à la commission des financements et nouvelles technologies le 11 février 2016,

Entendu le rapport sur les orientations budgétaires 2016 dressé par le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** du débat sur le rapport des orientations budgétaires 2016.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03/03/2016

Publication : 03/03/2016

## **1B. DL2010225M01B - Finances locales - Demande de subvention dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public local**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé CHAPUIS, Adjoint au Maire chargé des financements et des nouvelles technologies, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Par délibération du 15 décembre 2015, le Conseil Municipal a décidé de solliciter l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la création de vestiaires et pour la réalisation de tribunes sur le stade du Moulin-à-Vent, au taux le plus élevé possible.

Dans l'objectif d'améliorer les probabilités d'attribution de subventions pour ces deux dossiers, il est proposé de transférer la demande de subvention pour les vestiaires du Moulin-à-vent dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public local adopté par la Loi de finances pour 2016.

En effet, ces nouvelles mesures se traduisent par la mobilisation d'une enveloppe de 500 millions d'euros dédiée aux communes pour soutenir et accompagner le financement de projets structurants portant notamment sur la revitalisation des centres bourgs et l'attractivité des territoires.

Conformément aux dispositions de la circulaire préfectorale en date du 22 février 2016, les dossiers doivent être rapidement constitués pour être analysés par les services de l'Etat. Il conviendrait donc de déposer au plus tôt un dossier de demande de subvention pour obtenir une aide financière dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public local dans les mêmes termes que celui transmis au titre de la DETR.

La subvention demandée pour la création des vestiaires sur le stade du Moulin-à-Vent s'élève à 555 500 €.

**Rappel des caractéristiques de l'opération** : Création d'un bâtiment regroupant 4 vestiaires sportifs, 2 vestiaires pour arbitres, une infirmerie, un bureau délégué et un espace de convivialité mutualisable pour les sections football et athlétisme. L'objectif de cet équipement est de desservir les deux équipements sportifs : terrain de football et piste d'athlétisme.

**Cédric de Oliveira** : Merci Monsieur Chapuis, y avait-il des remarques concernant cette demande de subvention. Oui Monsieur Ageorges.

**Joël Ageorges** : Oui je note que l'Etat imagine toujours de nouveaux dispositifs d'aide à l'investissement, contrairement à ce que j'ai cru entendre.

**Cédric de Oliveira** : Il y a de quoi s'inquiéter puisque l'investissement local est en chute de 11 % au niveau national, il a donc réagi par rapport à l'association des Maires de France qui fait savoir que les entreprises au niveau local commencent à fermer leur porte. Donc à un moment, forcément, la baisse de la DGF aura une répercussion qui sera très forte. Pour votre information, il y avait le fonds des Maires bâtisseurs, d'ailleurs la ville de Fondettes a obtenu pour le projet du cœur historique l'une des subventions les plus importantes de la Région Centre. Là, on espère pouvoir en effet, grâce à ce fonds mis en place par le gouvernement, obtenir cette subvention pour notre futur projet de vestiaire.

Oui je vous en prie.

**Joël Ageorges** : Donc en deux ans, deux nouveaux dispositifs de l'Etat.

**Cédric de Oliveira** : Exactement, tout à fait. Donc, on y souscrit très rapidement. Si le Président de la République peut nous aider, on est preneur.

**Madame Renier** : Ce qui est rassurant dans tout cela, c'est qu'il existe toujours un dialogue entre les collectivités locales représentées par les Maires de France et l'Etat, et que l'Etat est capable de l'entendre et de donner réponse. Donc tout cela finalement est plutôt rassurant...

**Cédric de Oliveira** : Il a raison en effet de s'occuper des communes parce qu'elles auront du poids lors de l'élection présidentielle qui aura lieu dans un an.  
D'autres remarques ? Monsieur Lacroix.

**Philippe Lacroix** : Oui, on peut penser que les investissements publics sont la solution, mais on peut aussi penser le contraire.

**Cédric De Oliveira** : Bien, chers collègues, je vous propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal,

Vu les mesures adoptées par l'Etat dans le cadre de la Loi de finances pour 2016,

Vu la circulaire préfectorale en date du 22 février 2016 relative au Fonds de soutien à l'investissement public local,

Entendu le rapport qui précède,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de demander une subvention de 555 500 € pour les travaux de construction des vestiaires du Moulin-à-vent dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public local adopté par la Loi de finances pour 2016.

**ADOpte** le plan de financement suivant :

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL H.T (MONTANT DES TRAVAUX UNIQUEMENT)</b>		
	<b>Montant subventionnable</b>	<b>Subvention sollicitée</b>
DOTATION POUR LE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL		555 500 €
DETR (2014)	848 862 €	75 000 €
FONDS PROPRES ET EMPRUNT		218 362 €
	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>848 862 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet : 03/03/2016  
Publication : 03/03/2016

## **2 DL20160225M02 - Finances locales - Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales d'Indre-et-Loire pour la mise en place d'un service de restauration en liaison froide à "La Dorlotine" structure multi-accueil de la petite enfance**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé CHAPUIS, Adjoint au Maire chargé des financements et des nouvelles technologies, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Le projet de délibération a été déposé sur table.

Pour uniformiser l'offre de garde des deux structures d'accueil de la petite enfance, la Municipalité étudie la mise en place d'un service de restauration en liaison froide à "La Dorlotine". Ce projet a pour objectif, d'une part, de répondre aux règles d'application de la Prestation de Service Unique (PSU) versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour le fonctionnement des structures, et d'autre part, de prétendre au versement d'une PSU bonifiée.

Au titre de cette mise en conformité et afin d'aider les communes à financer les dépenses induites, la CAF d'Indre-et-Loire alloue des subventions à hauteur de 80 % du coût d'investissement hors taxes.

La dépense prévisionnelle pour cette opération se décompose comme suit :

<b>Estimation des investissements pour la mise en place de la liaison froide à La Dorlotine</b>	
<b>Equipement</b>	<b>Montant hors taxes</b>
Acquisition d'un chariot chauffant	5 037,50 €
Acquisition d'un lave-vaisselle	4 167,00 €
Acquisition d'une plaque de cuisson	230,00 €
Réalisation d'un cheminement pour la livraison des repas	7 500,00 €
<b>Coût total</b>	<b>16 934,50 €</b>

Le montant de la subvention maximum que la Ville pourrait percevoir s'élève à 13 547 €.

**Cédric De Oliveira** : Excusez-moi, je vais devoir interrompre le débat. Je vous rappelle que nous sommes dans le cadre d'une séance qui est règlementée par la loi et que le public ne peut pas parler pendant cette séance. Je vous remercie infiniment. Monsieur Chapuis vous avez la parole.

**Philippe Chapuis** : Oui, donc je disais que le montant de la subvention maximum que la Ville pourrait percevoir s'élève à 13 547 €.

**Cédric De Oliveira** : Merci Monsieur Chapuis, y-avait-il des remarques concernant cette demande de subvention à la CAF ? Bien je propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de la santé publique et notamment l'article R.2324-17,

Vu la lettre circulaire n°2014-009 du 26 mars 2014 à destination des CAF modifiant les règles d'attribution de la prestation de service unique,

Vu l'avis de la commission des financements et nouvelles technologies en date du 11 février 2016,

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de demander une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales d'Indre-et-Loire à hauteur de 80 % de la dépense hors taxes qui sera engagée pour la mise en place de la restauration en liaison froide à "La Dorlotine", structure multi-accueil de la petite enfance.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant et tout document se rapportant à la présente délibération.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03/03/2016

Publication : 03/03/2016

### 3 DL20160225M03 - Commande publique - Avenant n°1 au lot 5 - maçonnerie - du marché de travaux pour l'extension du cimetière et l'aménagement du jardin paysager

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé CHAPUIS, Adjoint au Maire chargé des financements et des nouvelles technologies, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Les marchés de travaux pour l'extension du cimetière et l'aménagement du jardin paysager ont été attribués aux entreprises (8 lots) par délibération du Conseil municipal en date du 15 octobre 2015. Les travaux sont actuellement en cours de réalisation.

Dans le cadre de sa mission, le contrôleur technique demande la réalisation de semelles filantes en béton armé au niveau du bâtiment en raison de la nature argileuse du sol.

Par ailleurs, il est proposé de remplacer les poutres en pierres naturelles par des poutres en béton armé avec enduit imitation pierre, ce qui permet une moins-value d'environ 2 000 € TTC.

Il convient donc de conclure un avenant au lot 5 - maçonnerie - avec l'entreprise CAZY GUILLAUME :

EXTENSION DU CIMETIERE ET AMENAGEMENT DU JARDIN PAYSAGER LOT 5 - Maçonnerie - Avenant n°1	
Objet de l'avenant	Montant
Réalisation de semelles filantes en béton armé	+ 6 806,16 € HT
Réalisation de poutres en béton armé avec enduit en remplacement de poutres en pierres naturelles	- 1 663,59 € HT
<b>Total avenant hors taxes</b>	<b>+ 5 142,57 € HT</b>
<b>Total avenant toutes taxes comprises</b>	<b>+ 6 171,08 € TTC</b>

Le lot maçonnerie était initialement conclu pour le prix de 42 650,44 € HT, il passe donc à 47 793,01 € HT (+ 12%), ce qui correspond globalement pour l'ensemble des marchés de travaux à une augmentation de 1,03%.

**Cédric De Oliveira** : Merci Monsieur Chapuis, y-avait-il des remarques concernant cet avenant. Monsieur Lacroix nous vous écoutons.

**Philippe Lacroix** : Oui, juste pour dire que lorsque l'on voit le montant des études faites avant tous les travaux, là il n'y a pas de souci, c'est quelque chose qui n'avait pas été vu, mais quand on voit le montant des études et tout ce qui est fait avant les travaux, c'est quand même dommage qu'il y ait des avenants derrière. C'est une constatation.

**Cédric De Oliveira** : Écoutez, en tout cas il faut faire l'extension du cimetière. Y-a-t-il d'autres remarques concernant cette délibération. Je vous propose donc de passer au vote.

Pour votre information, nous sommes toujours dans les délais par rapport aux travaux de l'extension du cimetière qui seront livrés en juin prochain.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des marchés publics et notamment l'article 20,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 15 octobre 2015 relative à la déclaration de projet sur l'intérêt général de l'extension du cimetière,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 octobre 2015 relative à l'adoption de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour l'extension du cimetière et l'aménagement d'un jardin paysager

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 octobre 2015 concernant l'attribution des marchés de travaux d'extension du cimetière et d'aménagement d'un jardin paysager,



Vu l'avis favorable de la commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte du 8 février 2016,

Considérant que les sujétions techniques imprévues résultant de la nature argileuse du sol, impliquent l'adoption de l'avenant n°1 au lot 5 - maçonnerie - du marché pour l'extension du cimetière et l'aménagement du jardin paysager,

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de conclure l'avenant n°1 au lot 5 - Maçonnerie - attribué à l'entreprise CAZY GUILLAUME - ZA de Châtenay - 4 rue des Compagnons 37210 ROCHECORBON pour les montants ci-après :

EXTENSION DU CIMETIERE ET AMENAGEMENT DU JARDIN PAYSAGER LOT 5 - Maçonnerie - Avenant n°1	
Objet de l'avenant	Montant
Réalisation de semelles filantes en béton armé	+ 6 806,16 € HT
Réalisation de poutres en béton armé avec enduit en remplacement de poutres en pierres naturelles	- 1 663,59 € HT
<b>Total avenant hors taxes</b>	<b>+ 5 142,57 € HT</b>
<b>Total avenant toutes taxes comprises</b>	<b>+ 6 171,08 € TTC</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant et tout document se rapportant à la présente délibération.

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus dans l'autorisation de programme adoptée le 15 octobre 2015.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03/03/2016

Publication : 03/03/2016

#### **4 DL20160225M04 - Commande publique - Attribution des marchés de travaux pour la construction des vestiaires du stade du Moulin-à-Vent**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie LECLERCQ, Adjointe au Maire chargée de la culture, du patrimoine et des bâtiments publics, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Après validation de l'avant-projet établi avec le cabinet ALU, maître d'oeuvre, des consultations ont été lancées en vue de l'attribution des marchés de travaux (10 lots) pour la construction de vestiaires sportifs sur le site du complexe sportif du Moulin-à-Vent (avis d'appel public à concurrence en date du 26/10/2015 publié sur le site du BOAMP, du Moniteur et de la ville, et en date du 9/12/2015 publié sur le site du BOAMP et de la Ville, et mise en ligne du dossier de consultation sur la plateforme achatpublic.com).

Les offres reçues sont en cours d'analyse et de négociation. Les montants estimatifs des lots 3 et 10 ont été présentés pour information à la commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte le 8 février 2016 (cf. compte rendu sur le site intranet de la Ville). Néanmoins, la négociation se poursuit pour l'ensemble des lots. Le résultat sera communiqué sur table lors de la séance du Conseil Municipal.

**Cédric De Oliveira** : Merci Madame Leclercq, chers collègues vous avez sur vos tables l'attribution des marchés que vous pouvez annexer à cette délibération.

Y avait-il des remarques ? Oui, Monsieur Lacroix.

**Philippe Lacroix** : Pourrait-on avoir toutes les réponses sur les marchés publics ? car en fait, on n'a pas de comparatif, et là je vois encore, qu'apparemment il n'y a pas d'entreprise de Fondettes. On ne sait pas s'il y a des entreprises de Fondettes qui répondent, on a rien du tout et je trouve que c'est un peu dommage. Je vais évoquer le fait des entreprises de proximité, c'est dommage que dans les appels d'offres ce point-là ne soit pas voté par les politiques nationales.

**Cédric De Oliveira** : Justement il faut dire aux énarques nationalement de penser aux critères locaux.

**Philippe Lacroix** : Oui mais c'est aux politiques de le voter.

**Cédric De Oliveira** : Monsieur Lacroix présentez-vous à la députation, je vous soutiendrai. Ecoutez, oui. Je suis désolé, vous avez fait 3 %, c'est la loi électorale, c'est comme ça je n'y suis pour rien. Mais si vous étiez député, je vous aurais confié les dossiers en tout cas, pour les monter nationalement. Bien. Y-a-t-il d'autres remarques chers collègues ?

Par contre, je vous rejoins sur une chose, Monsieur Lacroix, je pense que le critère local devrait exister. Avec Monsieur Garnier, on en parle souvent, le critère local permettrait justement de sauver plus d'entreprises au niveau régional.

D'autres remarques sur cet avenant ? Je vous remercie et je vous propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des marchés publics et notamment l'article 28,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 novembre 2015 relative à l'adoption de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour la construction de vestiaires sur le stade du Moulin-à-Vent,

Vu la présentation du dossier à la commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte en date du 8 février 2016,

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés de travaux pour la construction des vestiaires du stade du Moulin-à-Vent avec les entreprises et pour les montants suivants :

<b>MARCHES POUR LA CONSTRUCTION DES VESTIAIRES DU STADE DU MOULIN-À-VENT</b>				
<b>Lots</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant base € HT</b>	<b>Options € HT</b>	<b>Total € HT</b>
1 VRD	TPPL le Bois Simbert - 37130 CINQ MARS LA PILE	67 991,26	1a/enrobé miel : 957,30 1b/béton désactivé : 873,45 12/commande écl. stade athlé : 1 357,86 13/commande écl. stade synthé : 2 694,16 14/piste accès chantier : 24 061,11	97 935,34
2 Gros oeuvre	SN SARTOR 34 chemin de Goulard 72500 CHATEAU DU LOIR	256 961,13	1/voile béton : -36 961,13 3/protection termites : 2 792,07 6/volet roulant club house : 964,48	223 756,55
3 Charpente bois couverture	SENNEGON 11 rue Denis Papin ZA La Loge 37190 AZAY LE RIDEAU	115 000,00		115 000,00

4 Menuiseries intérieures	ABIE Agencement SARL Les Plaines des Vaux 37500 CHINON	46 800,00	1/voile béton : -1 267,84 4/volet roulant kitchenette : 285,60	45 817,76
5 Cloisons doublage faux plafonds	SARL Franck BEUN Habitat - - ZI 1 rue de l'Argrie 37120 RICHELIEU	31 027,27	1/voile béton : 20 605,52	51 632,79
6 Menuiseries extérieures, métallerie, serrurerie	SARL TREFOUS menuiserie 20 rue François Perrin 37260 MONTS	65 000,00	1/voile béton : -200,92 6/volet roulant club house : 3 254,94 7/volet laqué buvette : -820,80	67 233,22
7 Revêtement de sol, faïence	SAS MAGALAHES Les Grands Champs 37390 CHANCEAUX SUR CHOISILLE	41 500,00	8/faïence vestiaire : 9 487,44	50 987,44
8 Peinture	SARL CHARRON Peintures 1 rue de la Libération 37330 VILLIERS AU BOUIN	20 542,61	8/faïence vestiaire : -2 594,23	17 948,38
9 Electricité	EIFFAGE Energie Val de Loire 6-8 rue Denis Papin 37304 JOUE LES TOURS	42 000,00	10/contrôle accès : 4 050,14 11/sèche mains : 785,12 12/commande écl. stade athlé : 418,06 13/commande écl. stade synthé. : 575,08	47 828,40
10 Chauffage ventilation, plomberie	BRUNET LOISEAU route de la Baraudière BP 30 137 - 37171 CHAMBRAY LES TOURS	130 623,00		130 623,00
<b>TOTAL</b>				<b>848 762,88</b>

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus dans l'autorisation de programme adoptée le 25 novembre 2015.

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet : 03/03/2016  
Publication : 03/03/2016

## **5 DL20160225M05 - Commande publique - Attribution des marchés de travaux pour la construction du Centre Technique Municipal**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur François PILLOT, Adjoint au Maire chargé de la voirie, du cadre de vie et de l'économie verte, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Par délibération en date du 8 décembre 2014, le Conseil Municipal a désigné l'équipe représentée par le bureau d'architecture VALLET DE MARTINIS en qualité de maître d'oeuvre pour la réalisation du centre technique municipal.

Après validation de l'avant-projet, une consultation a été lancée en vue de l'attribution des marchés de travaux. Le Conseil Municipal réuni le 17 décembre 2015 a ainsi attribué les lots : 1a (structure béton), 1b (structure bois), 2 (couverture étanchéité), 4 (menuiserie extérieure), 6 (cloisons, doublage, faux plafonds), 7 (menuiseries intérieures), 8 (chauffage ventilation), 9 (plomberie sanitaires), 11 (carrelage), 12 (peinture), 13 (VRD), pour un montant global de 1 628 453,64 € HT.

Les lots 3 (bardage), 5 (métallerie) et 10 (électricité) ont été déclarés sans suite et le lot 14 (équipements mobiliers) infructueux. De nouvelles consultations ont ainsi été relancées pour ces lots (avis d'appel public à concurrence en date du 7/12/2015 et du 3/02/2016 publiés sur le site du BOAMP, sur le site de la Ville et mise en ligne du dossier de consultation sur la plateforme achatpublic.com).

Les offres reçues sont en cours d'analyse et de négociation. Les montants ont été présentés pour information à la commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte le 8 février 2016 (cf. compte rendu sur le site intranet de la Ville). Néanmoins, la négociation s'est poursuivie.

Résultat : les lots 3 Bardage et 10 électricité ont été attribués respectivement pour 185 000 € et 117 800 €. Trois offres sont reçues pour les lots 5 et sont en cours d'analyse.

**Cédric De Oliveira** : Merci Monsieur Pillot, y avait-t-il des remarques concernant l'attribution des marchés ?  
Oui, Monsieur Lacroix.

**Philippe Lacroix** : Oui, même punition sur celui-là. On aimerait bien avoir toutes les offres qui sont proposées. Là je sais sur celui-là qu'il y a des entreprises de Fondettes qui ont répondu, je ne les vois pas là, c'est dommage. Nous serons aussi très vigilants sur les avenants, parce qu'il y a ce problème de marché qui est traité au départ, et puis après on voit les avenants qui débarquent. Donc c'est là qu'il faut bien regarder, quand on a les montants au départ et les montants à l'arrivée, cela peut être intéressant, donc on sera très vigilants là-dessus.

**Cédric De Oliveira** : Monsieur Pillot vous avez la parole.

**François Pillot** : En ce qui concerne les lots qui ont été retenus, après il faut se mettre d'accord sur le terme d'entreprise locale, les entreprises de Chinon et de Tours cela ne me paraît pas être non plus le bout du monde. Et il y a beaucoup d'autres entreprises en amont qui étaient déjà des entreprises locales. On ne peut pas non plus se limiter aux entreprises Fondettoises. Les lots particulièrement des bardages n'ont pas aujourd'hui de représentation sur la commune, il est même exclu d'en avoir. Le cas se pose pour le lot électricité, il y a eu une grosse bagarre entre l'entreprise locale et une autre, et après il y a une règle de déontologie, c'est quand même que le meilleur gagne. Là aussi, l'entreprise locale la plus proche devrait avoir un prix plus faible dans la mesure où elle a moins de frais, or elle est plus cher, donc il y a quelque chose qui n'est pas cohérent. Et là, le choix nous oblige à prendre le moins disant et c'est la loi.

**Cédric De Oliveira** : Monsieur Lacroix.

**Philippe Lacroix** : Je suis d'accord, il y a la proximité mais il y a aussi la qualité du travail et la qualité du travail n'est pas facile à analyser.

**François Pillot** : Tout à fait.

**Cédric De Oliveira** : Monsieur Lacroix, je tiens vraiment à respecter la loi, pour éviter les confusions, et nous l'appliquons, je pense que les choses sont claires.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 28,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2015 relative à l'adoption de l'autorisation de programme et des crédits de paiements pour la construction du Centre Technique Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2015 autorisant le Maire à signer les marchés de travaux des lots 1A, 1B, 2, 4, 6, 7, 8, 9, 11, 12 et 13 pour la construction du centre technique municipal.

Vu l'avis de la commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte du 8 février 2016,

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés de travaux pour le lot 3 et le lot 10 concernant la construction du Centre Technique Municipal avec les entreprises et pour les montants suivants :

<b>Attribution des lots 3 et 10 pour la construction du Centre Technique Municipal</b>				
<b>Lots</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant base (€) HT</b>	<b>Options € HT</b>	<b>Montant total (€) HT</b>
3 Bardage	BOUSSIQUET 10 rue Emile Delataille 37 502 CHINON	185 000		185 000
10 Electricité	CEGELEC 103 avenue du Danemark 37 075 TOURS	114 000	2/ motorisation portes sectionnelles : 1 600 3/ motorisation portail : 2 200	117 800

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus dans l'autorisation de programme adoptée par le Conseil Municipal le 30 juin 2015.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03/03/2016

Publication : 03/03/2016

## **6 DL20160225M06 - Domaine et patrimoine - Transfert au Conseil Départemental d'Indre-et-Loire des portions de l'ancienne voie communale 306, constitutives du boulevard périphérique Nord-Ouest (RD 37) au titre de régularisation foncière**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul LAUNAY, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain et des ressources humaines, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Dans le cadre de la réalisation du boulevard périphérique Nord-Ouest, il convient de régulariser le transfert au Conseil départemental d'Indre-et-Loire des emprises de l'ancienne voie communale n°306 située au lieudit « Charcenay » et impactée par l'ouvrage.

Ces portions de la voie communale 306 sont transférées dans le domaine public départemental sans déclassement préalable conformément à l'article L3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

S'agissant d'un transfert de voiries entre domaines publics communal et départemental, ces parcelles ont été estimées par les services fiscaux à un euro symbolique.

Il est donc proposé de transférer dans le Domaine public départemental les portions de l'ancienne voie communale 306, telles que figurant sur les plans de division :

- Domaine Public n° 4 pour 59 m<sup>2</sup>
  - Domaine public n° 6 pour 169 m<sup>2</sup>
  - Domaine public n° 8 pour 313 m<sup>2</sup>
- ces trois emprises correspondant à l'ancienne VC n°306.
- Domaine public n ° 10 pour 352 m<sup>2</sup> (ancien bief) .

Le transfert de ces emprises, moyennant l'euro symbolique, fera l'objet d'un acte administratif rédigé par le service de gestion immobilière et foncière du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal,

Vu le décret du 18 novembre 2005 portant déclaration d'utilité publique des acquisitions et travaux nécessaires à la création d'une voie nouvelle à deux fois deux voies dite « section nord-ouest du boulevard périphérique de l'agglomération tourangelle » sur le territoire des communes de La Riche, Fondettes, et Saint-Cyr-sur-Loire (Indre-et-Loire), conférant le caractère de route express à cette voie et emportant mise en compatibilité des plans d'occupation des sols valant plans locaux d'urbanisme desdites communes,

Vu l'article L 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'estimation des services fiscaux en date du 20 juin 2014,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du cadre de vie, développement durable et économie verte du 8 février 2016,

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de transférer dans le Domaine public départemental les emprises de l'ancienne voie communale n°306, d'une superficie globale de 893 m<sup>2</sup>, situées au lieu-dit Charcenay, conformément à l'article L 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et aux plans de division, moyennant l'euro symbolique,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte translatif de propriété à intervenir ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03/03/2016

Publication : 03/03/2016

## **7 DL20160225M07 - Domaine et patrimoine - Déclassement et cession au Conseil Départemental d'Indre-et-Loire des emprises de l'ancienne voie communale 306 au lieu-dit Charcenay au titre de régularisation foncière dans le cadre de la réalisation du boulevard périphérique Nord-Ouest**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul LAUNAY, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain et des ressources humaines, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Suite à la réalisation du boulevard périphérique Nord-Ouest, il convient de procéder au déclassement et à la cession au profit du Conseil départemental d'Indre-et-Loire des emprises de l'ancienne voie communale 306 située au lieu-dit Charcenay.

Il est donc proposé de déclasser du domaine public communal et de céder au Conseil départemental les emprises telles que figurant sur les plans de divisions :

- Domaine public n° 5 pour 171 m<sup>2</sup>

- Domaine public n° 7 pour 581 m<sup>2</sup>

Ces parcelles seront intégrées au domaine privé départemental des espaces naturels sensibles (chemins de randonnée).

- Domaine public n° 9 pour 153 m<sup>2</sup>

Cette parcelle sera proposée par le Conseil départemental à la Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF) pour l'alignement de la ligne de chemin de fer.

Ces cessions se feront moyennant l'euro symbolique conformément à l'estimation des services fiscaux en date du 20 juin 2014 et au plan de division.

Ces cessions feront l'objet d'un acte administratif rédigé par le service de gestion immobilière et foncière du Conseil départemental.

Ces portions de voie sont désaffectées du fait des travaux du boulevard périphérique Nord-Ouest. Leur déclassement du domaine privé de la Commune sera réalisé sans procédure formelle de déclassement conformément à l'article L 141-3 du Code de la voirie routière.

Le Conseil Municipal,

Vu le décret du 18 novembre 2005 portant déclaration d'utilité publique des acquisitions et travaux nécessaires à la création d'une voie nouvelle à deux fois deux voies dite « section nord-ouest du boulevard périphérique de l'agglomération tourangelle » sur le territoire des communes de La Riche, Fondettes, et Saint-Cyr-sur-Loire (Indre-et-Loire), conférant le caractère de route express à cette voie et emportant mise en compatibilité des plans d'occupation des sols valant plans locaux d'urbanisme desdites communes,

Vu l'article L 141-3 du Code de la voirie routière,

Vu l'estimation des services fiscaux en date du 20 juin 2014,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du cadre de vie, développement durable et économie verte du 8 février 2016,

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de déclasser du domaine public communal et de céder au Conseil départemental d'Indre-et-Loire les emprises, telles que reprises dans l'exposé, situées au lieu-dit Charcenay, d'une superficie globale de 905 m<sup>2</sup>, moyennant l'euro symbolique, conformément à l'estimation des services fiscaux du 20 juin 2014 et au plan de division ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte translatif de propriété à intervenir ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03/03/2016

Publication : 03/03/2016

## **8 DL20160225M08 - Domaine et patrimoine - Acquisition de la parcelle ZX n°977 pour alignement rue des Chevalleries**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul LAUNAY, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain et des ressources humaines, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Dans le cadre de la déclaration préalable de division de la parcelle ZX n°710, la Ville a souhaité se porter acquéreur d'une emprise à extraire de la dite parcelle pour alignement rue des Chevalleries.

Les propriétaires ont donné leur accord pour céder à la ville la parcelle nouvellement cadastrée ZX n°977, d'une superficie de 17 m<sup>2</sup>, moyennant l'euro symbolique.

Les frais d'acte notarié seront à la charge de la Ville, excepté les frais d'acte de mainlevée d'hypothèque ou tout autre frais nécessaire à la réalisation authentique de la vente.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2241-1,

Vu la promesse de cession signée par les propriétaires le 6 janvier 2016,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du cadre de vie, développement durable et économie verte du 8 février 2016,

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** l'acquisition de la parcelle sise 39 rue des Chevalleries, cadastrée section ZX sous le n°977, d'une superficie de 17 m<sup>2</sup>, moyennant l'euro symbolique ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte translatif de propriété à intervenir ainsi que tous les documents s'y rattachant ;

**PRÉCISE** que :

- la présente acquisition sera ratifiée par acte notarié, aux frais de la Commune,
- cette acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts,
- les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03/03/2016

Publication : 03/03/2016

## **9 DL20160225M09 - Domaine et patrimoine - Transfert dans le domaine communal des équipements communs du lotissement "Le Crucifix Vert" et classement dans le domaine public**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul LAUNAY, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain et des ressources humaines, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Le lotissement "Le Crucifix Vert " a été réalisé par la société Promogim terrains, suivant un arrêté de lotir en date du 16 décembre 1980.

Une convention entre la commune et l'aménageur en date du 17 décembre 1980 prévoyait le transfert à la Ville des équipements communs du lotissement dès la réception des travaux.

La procédure de rétrocession n'a pas été mise en œuvre. Toutefois la ville entretient ces équipements depuis de nombreuses années.

Il est donc aujourd'hui proposé de transférer dans le domaine communal la voirie, le réseau d'éclairage public et les espaces verts du lotissement "Le Crucifix Vert", cadastrés section BH n° 323, 324, 325, 326, 327, 328, d'une superficie respective de 1 498 m<sup>2</sup>, 1830 m<sup>2</sup>, 78 m<sup>2</sup>, 372 m<sup>2</sup>, 156 m<sup>2</sup> et 597 m<sup>2</sup>, moyennant l'euro symbolique, les frais d'acte notarié étant à la charge de la ville (excepté les frais d'acte de main-levée d'hypothèque ainsi que tout autre frais nécessaire à la réalisation authentique de la vente).

Tous les colotis ont donné leur accord pour transférer ces parcelles à la Ville.

Il est également proposé, à l'issue de la procédure de transfert des équipements communs à la Ville, de classer la voirie et ses dépendances cadastrées BH n° 323, 325, 326, 327, 328 dans le domaine public communal, suivant l'article L 141-3 du code de la voirie routière ; ce classement n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux



fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, il ne nécessite pas d'enquête publique.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 141-3 du Code de la voirie routière,

Vu l'article 1042 du Code Général des Impôts,

Vu les promesses de cessions signées de tous les colotis,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte du 8 février 2016,

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** le transfert des équipements communs, voirie, réseau d'éclairage public, réseau d'eaux pluviales et espaces verts du lotissement "Le Crucifix Vert" dans le domaine communal, cadastrés section BH sous les numéros 323, 324, 325, 326, 327, 328, d'une superficie totale de 4 531 m<sup>2</sup>, moyennant l'euro symbolique ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte translatif de propriété à intervenir, ainsi que toutes les pièces se rapportant à la présente délibération ;

**DÉCIDE** de classer la voirie et ses dépendances dans le domaine public communal, cadastrées section BH sous les numéros 323, 325, 326, 327, 328, conformément à l'article L 141-3 du Code de la voirie routière ;

**PRÉCISE** que :

- la présente acquisition sera ratifiée par acte notarié, aux frais de la Ville,
- les frais d'acte de main-levée des inscriptions hypothécaires seront à la charge des colotis concernés,
- cette acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts,
- les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03/03/2016

Publication : 03/03/2016

## **10 DL20160225M10 - Voirie - Dénomination d'une voie en impasse située rue des Hautes Roches**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur François PILLOT, Adjoint au Maire chargé de la voirie, du cadre de vie et de l'économie verte, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Pour faciliter la localisation d'une habitation située à l'extrémité d'une voie en impasse rue des Hautes Roches, la commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte réunie le 8 février 2016, suggère de distinguer cette impasse de la rue en la dénommant : "Allée des Hautes Roches".

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte en date du 8 février 2016,

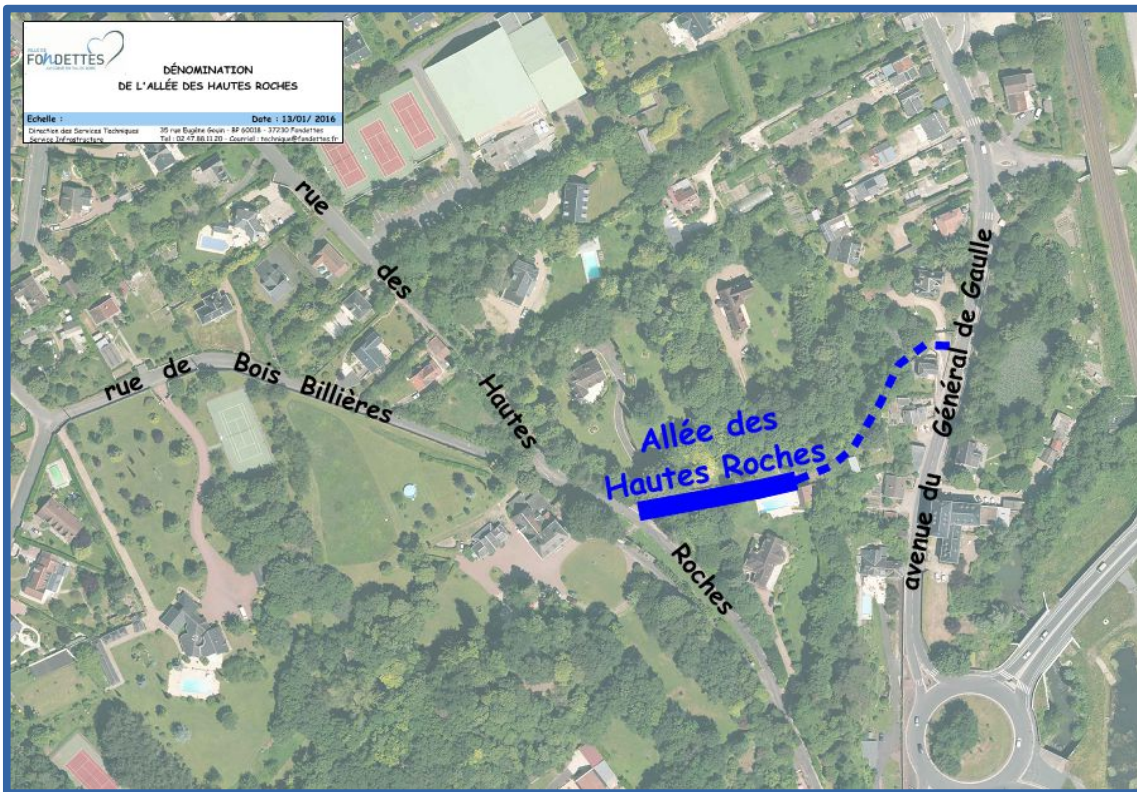
Entendu l'exposé qui précède,

Considérant qu'il importe de localiser les habitations, notamment en cas d'intervention des services de sécurité et de secours,

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de dénommer l'impasse située rue des Haute Roches : "Allée des Hautes Roches".



Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03/03/2016

Publication : 03/03/2016

## **11 DL20160225M11 - Voirie - Engagement de principe auprès du Syndicat d'Energie d'Indre-et-Loire pour l'effacement des réseaux de télécommunications rue du Clos Poulet entre le carrefour de l'avenue du Général de Gaulle et la rue des Maisons Rouges**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur François PILLOT, Adjoint au Maire chargé de la voirie, du cadre de vie et de l'économie verte, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Par délibération en date du 28 janvier 2016, le Conseil Municipal a donné un accord de principe pour engager la Ville dans l'opération d'effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique rue du Clos Poulet, dans la partie située entre le carrefour de l'avenue du Général de Gaulle et la rue des Maisons Rouges.

Dans un souci de cohérence et afin d'achever l'enfouissement dans ce secteur, des travaux d'effacement des réseaux de télécommunications sont également prévus.

Le chiffrage estimatif réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL) à partir de l'étude préliminaire, s'élève pour la Ville à 26 886,46 € net.

<b>Effacement - chiffrage de l'avant-projet sommaire</b>		
<b>Prestation d'étude et de travaux liées aux tranchées techniques et réalisées par la Ville (en €)</b>		
a	Etude de détail sur plan informatisé	2 091,00
b	Prestations complémentaires estimées à 5 % (calculées au réel en fin de chantier) (a+d+h+i) x 5 %	969,70
d	Terrassement sur domaines public et privé (recalculés ensuite selon la clé de répartition dans le cadre de la convention de coordination)	12 945,00
Sous-total HT (A)		16 005,70
TVA 20 %		3 201,14
Sous-total TTC (B)		<b>19 206,84</b>
<b>Prestation de fourniture et pose de matériel réalisées par la Collectivité et rétrocédé à ORANGE</b>		
h	Fourniture et pose de regards de branchement 14 (n x 150,00 €)	2 550,00
i	Pose de matériel (tuyaux, chambres complètes.. )	1 808,00
Sous-total HT (C)		4 358,00
TVA 20 %		871,60
Sous-total TTC (D)		5 229,60
<b>Total TTC en euros (E) = (B + D)</b>		<b>24 436,44</b>
<b>Prestation de fourniture d'étude et de travaux réalisés par ORANGE</b>		
p	Etude sommaire	458,00
q	Validation projet - réception - mise à jour documentation	1 438,00
r	Fourniture de matériel (tuyaux, chambres complètes.. )	550,60
s	Etude des équipements de communications électroniques	990,00
t	Réalisation du câblage y compris dépose du réseau aérien	3 510,00
u	Fourniture du matériel de câblage	990,00
HT à charge ORANGE/TVA payée par ORANGE (- étude et trx câblage) = S-total (F)		<b>6 948,40</b>
<b>Frais liés à l'opération à charge de la Collectivité</b>		
v	Etude et travaux de câblage à hauteur de 18 % à rembourser à ORANGE (s+t+u) x 18 % (F)	988,20
x	Rémunération de la maîtrise d'oeuvre du réseau téléphonique au taux de 8 % (b+d+h+i) x 8 %	1 461,82
<b>Total HT net (G)</b>		<b>2 450,02</b>
Bilan global de l'opération total (E+F+G)		33 834,86
<b>(*)Bilan global de l'opération à charge de la Collectivité (E+G)</b>		<b>26 886,46</b>

Pour information : conformément à la délibération du comité syndical du SIEIL du 20 mars 2015, à titre exceptionnel pour l'exercice 2016, cette opération ouvre droit à un fond de concours estimé à 20 % du montant des travaux liés aux tranchées techniques. Le montant estimatif du fond de concours s'élève à 3 201,14 €.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des collectivités territoriales et notamment l'article R 1615-2,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte en date du 8 février 2016,

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DONNE** un accord de principe pour engager la Ville dans l'opération d'effacement des réseaux de télécommunications rue du Clos Poulet, dans la partie située entre le carrefour de l'avenue du Général de Gaulle et la rue des Maisons Rouges, pour le coût estimatif suivant :

- Génie civil .....24 436,44 € TTC (TVA à charge de la Commune)
- Frais liés à l'opération ..... 2 450,02 € HT (pas de TVA à la charge de la Commune)
- Soit un total de..... 26 886,46 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout document en application de la présente délibération.

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet : 03/03/2016  
Publication : 03/03/2016

## **12 DL20160225M12 - Urbanisme - Avis sur l'avant-projet du Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Val de Tours - Val de Luynes**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul LAUNAY, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain et des ressources humaines, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

L'Avant-projet du Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Val de Tours - Val de Luynes a été présenté à la commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte le 8 février 2016.

### **A - Rappel de procédure**

Par arrêté préfectoral du 25 janvier 2012, modifié le 16 juin 2014 puis prorogé le 20 avril 2015, le Préfet a prescrit la révision du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'Inondation du Val de Tours et Val de Luynes. (PPRI)

A l'article 4 de cet arrêté, est prévue l'organisation d'une concertation en deux phases, la première portant sur la carte des aléas et la seconde sur l'avant-projet de PPRI.

Ces concertations doivent être réalisées préalablement à l'enquête publique portant sur le PPRI, elle même organisée au cours du second semestre 2016 ; le PPRI devant être impérativement approuvé avant le 25 juillet 2016.

### **B - Définition de l'aléa**

La première concertation portant sur la définition des aléas s'est tenue au cours du dernier trimestre 2014, le Conseil Municipal de Fondettes avait émis un avis sur le projet de carte des aléas, le 5 novembre 2014.

Celui-ci consistait à demander à Monsieur le Préfet de confirmer son engagement à modifier la carte d'aléas au regard des conclusions des études portant sur les digues de classe B si besoin, ces études n'ayant pas encore été effectuées.

Pour mémoire, vis à vis du PPRI approuvé en 2001, l'aléa est défini de manière plus précise et par ailleurs une nouvelle donnée est prise en compte dans la définition de celui-ci, il s'agit de la zone de dissipation de l'énergie.

Ainsi :

- 29% du territoire des 18 communes du périmètre est inondable
- 5 communes de l'Agglomération Tourangelle sont entièrement inondables avec des niveaux d'aléas conséquents, dont 3 communes très densément habitées.
- sur-représentation de l'aléa fort ou très fort seulement 3,6 % du territoire inondable est classé en aléa modéré, soit une submersion inférieure à 1 m,
- la zone de dissipation de l'énergie, définie à partir des études de dangers des digues, présente une largeur allant de 200 à 600 m, avec une moyenne de 300 à 400 m,
- le cœur métropolitain, où se concentrent équipements et services, est concerné majoritairement par des niveaux d'aléas allant de fort à très fort et par la zone de dissipation de l'énergie,
- les centres-bourgs de certaines communes situées dans la Zone de dissipation de l'Energie sont entièrement inondables avec des hauteurs de submersion exclusivement supérieures à 3 m, de nombreuses zones d'activités sont entièrement comprises dans les zones de dissipation de l'Energie ou soumises à des niveaux d'aléa fort à très fort.

Bien que le Val soit densément habité, la partie strictement bâtie ne représente que 5% du territoire inondable des 18 communes. Le reste du territoire est occupé principalement par des espaces agricoles, des espaces forestiers et semi-naturels et des espaces artificialisés non bâtis.

Le Val inondable est très fortement peuplé. On peut estimer qu'environ 130 000 personnes vivent actuellement dans la zone inondable, 70 000 logements y sont situés et 66 000 personnes viennent y travailler.

#### **Pour Fondettes**

Ce sont 616 personnes potentiellement exposées directement à la crue de référence PPRi.

Enfin, au-delà des activités situées dans les centres-urbains des communes, le territoire concerné par le PPRi comprend :

- plusieurs zones d'activités exposées au risque de rupture de digue : ZAC de Fougerolles à La Ville aux Dames, parc d'activités de Conneuil et zone d'activités du Saule Michaud à Monlouis-sur-Loire, zone d'industrielle de Saint Cosme et ZAC des Minimes à la Riche, et dans une moindre mesure la zone commerciale des Atlantes et la zone des Grands Mortiers sur Saint-Pierre-des-Corps.

- 3 Installations Classées pour l'Environnement (ICPE) classées International Plan Protection Convention (IPPC, potentielles les plus dangereuses) et 3 sites SEVESO classés.

- de nombreuses infrastructures structurantes telles que le Boulevard Périphérique (RD37), le tramway, mais aussi d'intérêt national ou européen (autoroutes A10 et A85, LGV, autres réseaux ferrés),

- des équipements publics, essentiels pour un retour à la normale après une inondation, comme les stations de traitement des eaux usées (5 stations de plus de 2000 équivalents habitants dont celle de la Grange David qui épure une grande partie des eaux de l'agglomération avec une capacité de 400 000 équivalents habitants) et les installations de pompage et de traitement d'eau potable de Tours, mais également des postes de transformation électrique importants comme celui des Epines Fortes à Saint-Pierre-des-Corps.

- plusieurs établissements sensibles, de par la vulnérabilité et la faible mobilité des personnes qui les fréquentent, deux hôpitaux universitaires de taille importante, quatre EPADH et une dizaine d'établissements de santé en zone inondable, ainsi que la Maison d'Arrêt de Tours.

- parmi les équipements utiles à la gestion de crise, 4 casernes de pompiers sont situées en zone inondable dont un Centre Principal de Secours (CPS), une gendarmerie centrale, et une caserne militaire, d'autres bâtiments de gendarmerie et postes de police existent.

**A Fondettes, sont recensés :**

ZDE	TF	F	M	EP	EM
- Zone d'habitat de moyenne densité - Camping - Terres agricoles et/ou naturelles - Bâtiments d'Activités - Aire d'Accueil des Gens du Voyage	- STEP - Camping - Zone d'habitat de moyenne densité - Terres agricoles et/ou naturelles	Zone d'habitat de moyenne densité	Zone d'habitat de moyenne densité		- Station de pompage - Terres agricoles et/ou naturelles

Ainsi le territoire du PPRI Val de Tours Val de Luynes apparaît-il comme un territoire singulier de par l'importance des enjeux exposés à des aléas importants.

**C) - Concertation sur l'avant-projet de PPRI**

Aujourd'hui, la commune est sollicitée dans le cadre de la seconde concertation, soit celle portant sur l'avant-projet de PPRI.

Le dossier a été remis à la Commune le 10 décembre 2015, afin qu'elle puisse émettre un avis avant le 13 mars 2016. Il revient également à la Ville de mettre à disposition du public ce dossier et d'afficher une exposition synthétique.

Le dossier mis à concertation comprend une note de présentation, le zonage réglementaire ainsi que le règlement.

**Délimitation des zones du PPRI :**

**1. Caractérisation des enjeux**

Pour établir la carte de zonage réglementaire, les 5 classes d'aléas sont croisées avec les 3 types de zones caractérisant les enjeux.

Aléa - Enjeu	A zone non urbanisée	B zone urbanisée	C centre bourg - centre ville
ZDE Zone de Dissipation de l'Energie	A ZDE	B ZDE	C ZDE
TF Très fort	A TF	B TF	C TF
F Fort	A F	B F	C F
M Modéré	A M	B M	C M
EP Écoulement préférentiel	A EP	B EP	C EP
EM Écoulement majeur	A EM		

Pour mémoire les zones A correspondent aux zones non urbanisées ou peu urbanisées et peu aménagées où des volumes d'eau importants peuvent être stockés, tels que les zones agricoles ou forestières, les espaces verts, les espaces libres urbains ou péri-urbains, les terrains de sport ou de loisirs.

La surface des zones A a été globalement augmentée (plus de 50 ha) par rapport à 2001 notamment.

Les zones B correspondant aux zones déjà urbanisées correspondent à des zones bâties de moyenne densité, majoritairement monofonctionnelle : zones souvent exclusivement pavillonnaires mais pouvant également abriter de l'habitat collectif, zones d'activités.

Les zones C correspondent aux centres-bourgs et centres-villes inondables des communes, caractérisés par au moins un des critères suivants : le caractère historique ou patrimonial du tissu urbain, la densité, la continuité du bâti, la mixité des fonctions urbaines (habitat, activités économiques, équipements, services). Pour certaines communes, le centre est tout ou partie hors zone inondable, la zone C est alors inexistante ou réduite.

## 2. Déclinaison des objectifs du PPRi

- les zones A non urbanisées ou peu urbanisées et aménagées, quel que soit le niveau d'aléa auquel elles sont exposées n'ont pas vocation à être urbanisées. En effet, en y interdisant l'urbanisation nouvelle, on garantit ainsi la préservation des champs d'expansion des crues et la capacité d'écoulement des crues, et on limite ainsi la surélévation de la ligne d'eau dans l'ensemble du val et l'accélération locale des vitesses.

Toutefois, les constructions qu'abritent ces zones doivent pouvoir évoluer pour pouvoir répondre aux besoins de leurs occupants sans pour autant porter atteinte aux objectifs précités. Cela conduit à des possibilités d'extension limitée, répondant à la nécessité de diminuer la vulnérabilité de l'existant, tout particulièrement pour l'habitat.

D'autre part, le maintien d'une gestion et d'un entretien de ces espaces agro-naturels participe à l'atteinte des objectifs précités, c'est pourquoi les constructions à usage agricole en lien avec l'exploitation des terres inondables sont autorisées.

Enfin, le changement de destination du bâti ancien à caractère patrimonial présent dans les zones A est permis dans les secteurs exposés à la seule submersion, lorsqu'il peut être réalisé dans des conditions permettant d'assurer une moindre vulnérabilité des occupants puisqu'il contribue à la préservation de la valeur identitaire du Val de Loire, classé patrimoine mondial de l'humanité, autre enjeu majeur du territoire.

- les zones B déjà urbanisées n'ont pas vocation à être étendues ni fortement densifiées, pour ne pas augmenter la population exposée au risque et les obstacles à l'écoulement des eaux. Toutefois, elles peuvent suivant le niveau d'aléa auquel elles sont exposées, accueillir un complément d'urbanisation, principalement en comblement de «dents creuses», en limitant l'obstacle au passage de l'eau et en mettant en œuvre des mesures de réduction de la vulnérabilité des enjeux exposés.

L'urbanisation à usage d'habitat y sera de fait plus strictement limitée que celle à usage d'activités. Les zones B exposées au risque de rupture de digue ou d'écoulement préférentiel ne pourront être urbanisées à des fins d'habitat ou d'activités.

Seule l'évolution limitée du bâtiment existant sera possible. Toutefois, cette disposition dans les zones d'activités, pourra prendre la forme de démolition/reconstruction des bâtiments existants afin de permettre leur renouvellement et leur mutation en vue d'une moindre vulnérabilité du tissu économique.

- les zones C correspondant aux centres bourgs ou centres-villes sont des zones densément habitées, occupées par des usages divers et des équipements majeurs, en particulier sur l'agglomération tourangelle.

La combinaison des politiques publiques sur ces zones est un enjeu fort.

Aussi, l'objectif principal du PPRi pour les zones C n'est pas d'en réduire la population, mais il est double : ne pas augmenter significativement la population exposée aux risques et réduire la vulnérabilité du tissu urbain existant. L'atteinte de ce double objectif passe par la facilitation du renouvellement urbain

Enjeu Aléa	Champ d'expansion des crues A	Zone Urbanisée B	Centre Urbain C
ZDE	Préserver le champ d'expansion des crues  Préserver la capacité d'écoulement	Diminuer la population exposée aux risques Permettre la réalisation de grands projets de réduction de vulnérabilité du territoire	Stabiliser la population exposée aux risques Permettre la réalisation de grands projets de réduction de vulnérabilité du territoire
TF		Stabiliser voir diminuer la population la plus vulnérable exposée aux risques	Ne pas augmenter significativement la population exposée aux risques
F		Stabiliser la population exposée aux risques	Ne pas augmenter significativement la population exposée aux risques
M		Ne pas augmenter significativement la population exposée aux risques	Ne pas augmenter significativement la population exposée aux risques
EP	Préserver la capacité d'écoulement et de vidange du val Diminuer la population la plus vulnérable exposée aux risques		

Ce qui se traduit sur le plan réglementaire ainsi :

#### **- Principales mesures sur l'habitat**

	Champ d'expansion des crues A	Zone urbanisée B	Centre Urbain C
<b>ZDE Inconstructible sauf exception</b>	Pas de construction neuve à usage d'habitation  Extension possible sous condition	Pas de construction neuve à usage d'habitation  Extension possible sous condition  Changement de destination à des fins d'habitat du bâti patrimonial autorisé	Construction neuve à usage d'habitat autorisée sous condition (plafonnement de la densité, mesures de réduction de la vulnérabilité)  Extension possible sous condition Changement de destination autorisé
<b>TF</b>	Pas de construction neuve à usage d'habitation  Extension possible sous condition  Changement de destination à des fins d'habitat du bâti patrimonial autorisé	Construction neuve à usage d'habitat autorisée sous condition Extension possible sous condition  Changement de destination à des fins d'habitat du bâti patrimonial autorisé	Construction neuve à usage d'habitat autorisée sous condition Extension possible sous condition  Changement de destination autorisé
<b>F</b>	Pas de construction neuve à usage d'habitat, autre que celle nécessaire à une exploitation agricole  Extension possible sous condition  Changement de destination à des fins d'habitat du bâti patrimonial autorisé	Idem B TF, seules les conditions varient	Idem C TF, seules les conditions varient



<b>M</b>	Idem AF, seules les conditions varient	Idem B TF, seules les conditions varient	Idem C TF, seules les conditions varient
<b>EP</b>	Idem A ZDE, seules les conditions varient	Idem B ZDE, seules les conditions varient	Construction neuve à usage d'habitat autorisée sous condition (plafonnement de la densité, réalisation d'une étude hydraulique, mesures de réduction de vulnérabilité) Extension possible sous condition

**- Principales mesures sur les activités économiques**

	Champ d'expansion des crues <b>A</b>	Zone urbanisée <b>B</b>	Centre Urbain <b>C</b>
<b>ZDE</b>	Constructions à usage d'activités agricoles possibles sous condition  Extension d'activités sous condition  Changement de destination à des fins d'activités sous condition	Démolition/reconstruction de bâtiments à usage d'activités sous condition	Construction neuve à usage d'activités autorisée sous condition  Extensions d'activités sous conditions  Changement de destination à des fins d'activités sous condition
<b>TF</b>	Idem A ZDE, seules les conditions varient	Construction neuve à usage d'activités autorisée sous condition Extensions d'activités sous conditions  Changement de destination à des fins d'activités sous condition	Idem C ZDE, seules les conditions varient
<b>F</b>	Idem A TF seules les conditions varient	Idem B TF, seules les conditions varient	Idem C TF, seules les conditions varient
<b>M</b>	Idem A TF seules les conditions varient	Idem B TF, seules les conditions varient	Idem C TF, seules les conditions varient
<b>EP</b>	Idem A ZDE seules les conditions varient	Démolition/reconstruction de bâtiments à usage d'activités sous réserve de réduction de la vulnérabilité	Construction neuve à usage d'activités autorisée sous condition (réalisation d'une étude hydraulique, mesures de réduction de vulnérabilité)

**Pour Fondettes :**

**- Rappel : Déclassement d'une partie des terrains de Mareuil**

seul le risque inondation du val de Tours, val de Luynes est pris en compte, les débordements du ruisseau du Maymoni ne sont pas recensés dans ce PPRI.

### **-Classement en zone inondable de nouveaux secteurs**

- le long de la rue de Gannay de la limite de Luynes à Mareuil, classement en zone AF des terrains en pied de coteau. Ces terrains sont classés au PLU en Nh, et N. Ce qui implique de nouvelles contraintes de constructibilité.
- le long de la rue de Vallières depuis Mareuil jusqu'à la rue Jules Piednoir, classement en AF des terrains situés en pied de coteau. Ces terrains sont classés en Uve au PLU.

Ces terrains ne peuvent plus accueillir de construction à usage d'habitation nouvelle. De nouvelles contraintes de constructibilités s'appliquent.

On peut s'interroger sur ce classement alors qu'un talus important existe.

On peut s'interroger également sur ce classement en zone A alors que ces terrains sont en continuité de 2 zones B.

- A Vallières, les terrains situés au Nord de la rue Jules Piednoir, sont classés en BTF et classés en zone Uvea Up et Uvia au PLU.

Les constructions neuves à usage d'habitation sont donc autorisées mais sous condition.

- la Guignière, les terrains situés entre la rue Inglessi et la rue de Beaumanoir sont classés désormais en ATF. Au PLU, ils sont classés en zone Uvb et Uva.

Ces terrains ne peuvent plus accueillir de construction à usage d'habitation nouvelle. De nouvelles contraintes de constructibilité s'appliquent.

On peut s'interroger également sur ce classement en zone A alors que ces terrains sont en zone déjà urbanisée.

### **- Modification du risque inondation, limitation de la constructibilité vis à vis du PPRi de 2001**

- Chevalette sud, classement en BTF+, des terrains longeant le chemin de la Pisseuse, ce qui implique l'interdiction de construire tout nouveau logement. Alors qu'au PLU en Uvib ceci est possible.

- Vallières :

- une majorité du quartier historique était déjà classé en zone inondable, cependant il se situe désormais en Zone de Dissipation de l'Energie. Aucun nouveau logement n'est désormais autorisé.
- en rive Sud du périmètre, des terrains non bâtis sont déclassés de la zone B et classés en zone A ZDE, où les extensions sont possibles mais très limitées.
- en rive Nord-Est, un foncier classé en zone N au PLU non constructible, est classé en zone B ZDE. Il pourrait être proposé de déclasser ce foncier en A ZDE.

Le Conseil Municipal,

Vu la demande de Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire en date du 10 décembre 2015,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2012 portant sur la révision du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'Inondation (PPRi) du Val de Tours - Val de Luynes, modifié le 16 juin 2014, puis prorogé le 20 avril 2015,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Fondettes en date du 5 novembre 2014 portant avis sur la définition des aléas du futur PPRi,

Vu l'avant-projet de PPRi révisé du Val de Tours - Val de Luynes,

Vu l'avis de la commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte de Fondettes en date du 8 février 2016,

Entendu l'exposé qui précède,

Considérant que l'avis du Conseil Municipal de Fondettes est requis sur l'avant-projet de PPRi révisé du Val de Tours - Val de Luynes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**EMET** les réserves suivantes :

- Il est rappelé la nécessité (si besoin) de procéder à la modification de la carte des aléas une fois que les études portant sur les digues de classe B auront été finalisées (cf. délibération du Conseil Municipal de Fondettes du 5 novembre 2014) ;

#### **A- Une réponse est attendue sur le fond**

- sur le classement en zone A et non en zone B des terrains de la Guignère situés entre la rue Inglessi et la rue de Beaumanoir, alors qu'ils se situent dans un tissu bâti continu
- sur le classement en zone A et non en zone B des terrains situés le long de la rue de Vallières depuis Mareuil jusqu'à la rue Jules Piednoir, alors qu'un talus important existe et que ces terrains sont en continuité de 2 zones B
- sur le déclassement du foncier classé en zone N au PLU, en zone AZDE, à Vallières - en rive Nord-Est de la zone B ZDE ;

#### **B - Une modification est demandée sur la forme**

- pour rendre plus lisible les plans (les nuances de rose et de bleu sont peu perceptibles)
- pour apporter la correction d'une erreur matérielle p 29 du règlement, article 1, il est fait mention du classement ATF+ au lieu de AF+.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03/03/2016

Publication : 03/03/2016

### **13 DL20160225M13 - Fonction publique - Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul LAUNAY, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain et des ressources humaines, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Dans le cadre des recrutements et de la nécessaire actualisation du tableau des effectifs de l'année 2016, il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel communal pour l'ouverture de deux postes d'animateur de pause méridienne à temps non complet afin de remplacer :

- un agent titulaire qui intervient dorénavant sur le temps scolaire le matin en tant qu'intervenant sportif avec les enseignants
- un agent titulaire qui assure la coordination de la pause méridienne.

Conformément à l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter du personnel pour remplacer les fonctionnaires et agents non titulaires momentanément indisponibles.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

## **EFFECTIFS DES AGENTS NON TITULAIRES**

### **Filière TECHNIQUE**

Ouverture de deux postes à temps non complet en pause méridienne :

Adjoint technique 2ème classe à 8 h 00 hebdomadaires :

Ancien effectif : 15

Nouvel effectif : 17

**PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03/03/2016

Publication : 03/03/2016

## **14 DL20160225M14 - Enfance - Actualisation des dispositions relatives à la rémunération des médecins chargés de la consultation des nourrissons dans les structures municipales multi-accueil de la petite enfance**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Catherine PARDILLOS, Adjointe au Maire chargée de la petite enfance, de la jeunesse et des affaires générales, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Il convient d'actualiser la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2008 relative à la rémunération des médecins chargés de la consultation des nourrissons dans les structures municipales multi-accueil de la petite enfance. Il est en effet nécessaire de redéfinir les missions confiées au médecin référent et d'actualiser les modalités d'intervention et de rémunération.

Le médecin est l'interlocuteur privilégié sur de nombreux aspects définis ci-après :

- L'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie ou autres situations dangereuses pour la santé,
- La définition des protocoles dans les situations d'urgence et l'organisation des conditions du recours au SAMU,
- Le concours aux actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel, ou des parents,
- Le lien avec les familles, le médecin de l'enfant et le personnel de l'établissement sur les conditions d'accueil afin de permettre le bon développement et l'adaptation des enfants dans l'établissement,
- Les visites d'admission des enfants de moins de quatre mois, ou des enfants nécessitant un traitement ou une attention particulière en présence des parents,
- La visite de sortie des enfants qui quittent les structures d'accueil de la petite-enfance,
- La mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI) pour les enfants atteints de troubles de santé.

Il est proposé le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n°2000-762 du 1er août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique et notamment l'article R.180-19,

Vu le décret n°2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, modifiant le Code de la santé publique,

Vu l'arrêté ministériel du 29 mai 1979 modifié, fixant le taux de rémunération des médecins,

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** la rémunération du médecin généraliste à raison d'un forfait de deux heures par mois pour les visites régulières dans les structures multi-accueil de la petite enfance et de huit heures mensuelles maximum pour les interventions ponctuelles ou les besoins particuliers ;

**FIXE** la rémunération horaire en référence au cadre d'emplois des médecins territoriaux, 7ème échelon du grade de médecin de 2ème classe (Indice brut 852) ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention à intervenir avec le médecin ainsi que toute autre pièce pouvant s'y rapporter ;

**PRÉCISE** que les crédits afférents à cette dépense seront prélevés sur budget général (chapitre 012).

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03/03/2016

Publication : 03/03/2016

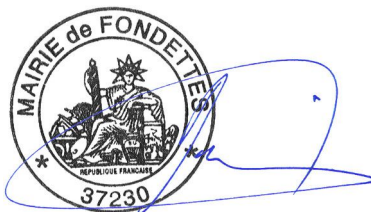
**Cédric De Oliveira** : Y-a-t-il des questions diverses ? Non.

Je vous rappelle que le prochain conseil municipal aura lieu le 29 mars prochain à 20 heures, dans cette même salle.

Chers collègues, merci pour votre présence, la séance est levée.

Fait à Fondettes, le 12 avril 2016

**Le Maire de Fondettes,**



**Cédric de OLIVEIRA**

Les secrétaires de séance,

Le secrétaire du groupe de la majorité,

Le secrétaire du groupe Réuni(e)s pour Fondettes

**François PILLLOT**

**Ilizette SA**

